

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

126^e année

30 avril
1994
No 17



11 25
A N S

D'ÉDITION
GOUVERNEMENTALE



16 janvier 1869
15 janvier 1994

Québec 

CODIFICATION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

Ce recueil contient les différents textes de lois et règlements relatifs aux principaux régimes de retraite des secteurs public et parapublic. On y retrouve entre autres:

- les lois sur les régimes de retraite:
 - des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP);
 - des enseignants et de certains enseignants (RRE et RRCE);
 - des fonctionnaires (RRF);
 - des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC);
- les règlements d'application;
- les règlements sur le partage et la cession des droits accumulés au titre d'un régime de retraite, etc.

Le recueil comprend une table des matières ainsi qu'un index.

Afin de faciliter la mise à jour du recueil, les informations sont présentées dans des cahiers reliés à feuilles mobiles.

* L'abonnement aux mises à jour fonctionne selon le système de commande permanente. Chaque abonné reçoit automatiquement les mises à jour au fur et à mesure qu'elles paraissent. Chacune est accompagnée de la facture correspondante, dont le montant varie selon le nombre de pages.

Codification administrative
des régimes de retraite
des secteurs public et parapublic
Recueil de base

145 \$

Commande postale
Les Publications du Québec
Case postale 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5

Vente et information
(418) 643-5150
Sans frais
1 800 463-2100
Télécopieur : (418) 643-6177





COMMANDE POSTALE

3-103-2 / 03

Nom _____ N° compte client _____
 Adresse _____
 Ville _____ Code postal _____ Téléphone () _____

Titre	Prix unitaire	TPS 7%	Sous-total	Quant.	Total
Codification administrative des régimes de retraite des secteurs public et parapublic Recueil de base (2-551-15359-X)	145 \$	10,15 \$	155,15 \$		
Abonnement aux mises à jour*					

Cartes de crédit acceptées  

Numéro _____
 Date d'échéance _____
 Banque _____
 Nom du titulaire _____
 Signature _____

Frais de port **4 \$**
(TAXES INCLUSES)

Important :
 Paiement par chèque
 ou mandat-poste
 à l'ordre de
 -Les Publications du Québec-
 Prix et conditions de vente
 modifiables sans préavis.

TOTAL ▶

Québec 

Également en vente
chez votre libraire
habituel.



Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

126^e année
30 avril 1994
No 17

Sommaire

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION
DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'
AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'
AVIS DIVERS
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE
COMPAGNIES (*PARTIE I-A*) — LOI SUR LES
COMPAGNIES (*DIVERS*) — LOI SUR LES
COOPÉRATIVES — LOI SUR LES
CURATEUR PUBLIC — LOI SUR LE
INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES
LOI ÉLECTORALE
MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES
PROCLAMATIONS
QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT — LOI SUR LA
VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

Dépôt légal — 1^{er} trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 1994

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie,
réservés pour tous pays. Toute reproduction pour fins commerciales,
par procédé mécanique ou électronique, y compris la microreproduction,
est interdite sans l'autorisation écrite de l'Éditeur officiel du Québec.

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu :

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité :

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales :

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 12 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de : « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure tombée.

Tarif de publication*

Le tarif de publication est de 0,83 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction*

Le tarif de traduction est de 20,64 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes*

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 0,72 \$ l'unité.

Prix à l'exemplaire*

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 5,32 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit :

Gazette officielle du Québec
1500 D, boul. Charest Ouest
1^{er} étage
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5
Téléphone: (418) 644-7794
(418) 644-7795

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements*

Partie 1 « Avis juridiques »: 64 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 93 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations »: 93 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au :

Service à la clientèle
Division des abonnements
C.P. 1190
Outremont (Québec)
H2V 4S7
Téléphone: (514) 948-1222

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

* Taxes non comprises

TABLE DES MATIÈRES

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (<i>Entente</i>)	657
RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC (<i>Entente</i>)	657

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

M.R.C. DE DESJARDINS (<i>Prolongation du délai pour permettre d'adopter un document visé</i>)	662
M.R.C. DE MATANE (<i>Prolongation du délai pour permettre d'adopter un document visé</i>)	662
M.R.C. DE ROUYN-NORANDA (<i>Prolongation du délai pour permettre d'adopter un document visé</i>)	662
M.R.C. DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE (<i>Prolongation du délai pour permettre d'adopter un document visé</i>)	662
VILLE DE LAVAL (<i>Prolongation du délai pour permettre d'adopter un document visé</i>)	662

AVIS DIVERS

SUCCESSION BRIAN CORRIGAN (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	662
SUCCESSION IRÈNE DUMAIS ANGERS (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	663
SUCCESSION LIONEL BELLERIVE (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	663

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

Elizabeth Frédérique Roxane France Lemire-Pagé	663
Isabelle Marie Colombe Francine Pagé	663
Lison Lisette Marie Rousseau	664
Marc-André Roland Labrosse	664
Stéphane Joseph Marcel Cadrin	664

DEMANDES

Alexandra Leclerc	668
Alexandra Matte	664
Anne-Marie Cotter	664
Annie Bhéreur	664
Arsène, Joseph, Fernand Genais-Labarre	664
Bénédicte Meng Hua Ing	664
Celya, Kelly St-Laurent	664
Charline St Hilaire	664
Daniel Tremblay-Giguère	665
Dave Grosz	664
David Hossein Molavi-Tabrizi	673
David Marcotte-Cloutier	672
Dinh-Lam Le	664
Dionne Ayotte	665
Edouard Issa Akkaoui	665

Egor Sukhov	665
Eleanor Chan	665
Eleftheria Papirakis	665
Eric Maurice Tremblay-Giguère	665
Evelyne Beauchamp Dufresne	665
Fernand St-Louis	665
Francis S. Vallée	665
Gislène Landry	665
Guillaume Gagné Beauchamp	666
Hagop Lapachian	666
Ida Maluorni	666
Isabelle Michon	666
Jaesun Park	666
Jean-François Beauchamp Dufresne	665
Jean-François Léonard	666
Joseph, Alfred, Claude, Daniel Bélair	666
Joseph Alté Létourneau	666
Joseph Arthur Rosario Roy	666
Joseph Estimable	666
Joseph Henri Jean Luc Champagne	667
Joseph Jean Claude Réal Baribeau	667
Joseph Jean-Yves, Stephen Lessard	667
Joseph Léo-Paul Isabelle	667
Joseph, Maxime Pauté	667
Joseph Michel Danny Joanis Munger	667
Joseph, Michel, Marc-André Racette	667
Joseph Noël Jean-Philippe Pomerleau	667
Joseph Normand Steeve Bouchard	667
Josseline Renaud	667
Justin Maillet	668
Laura Marie Bernier	668
Lise Rosia Marie Marguerite Dolosa Gravel	668
Liza-Marie Leclerc	668
Louis (Paul) Rivet	668
Louise Lorraine Chouinard	668
Louise Marie Gilberte LeBlanc	668
Louise Parent	668
Maciej Cezary Nowakowski	668
Madeleine Sylvain	668
Manuel Verganelakis	668
Marco Roy	669
Marie Claire Anne Rousselet	669
Marie Claire Hélène Lavigne	669
Marie Claire Jeanne Fournier	669
Marie Claire Nancy Harvey-Gravel	669
Marie Danielle Marjorie Pomerleau	667
Marie, Denise, Chantal	669
Marie Elise Cécile Renaud	669
Marie Estelle Lise Guérard	669
Marie Fernande Rosine Paule Clément	669
Marie Florence Christiane Henriette Renaud	669
Marie Florence Lily Boulet	670
Marie Germaine Solange Sylvie Paquet-Bourgoin	670
Marie Ginette, Suzanne Boyer	670
Marie-Hélène Beauchamp Dufresne	665
Marie Huguette Line Cyndy Agostini	665
Marie-Isabelle Luce Catherine Bellemare-Hodgson	670
Marie-Josée Nathalie Monast	670
Marie, Julie Catherine, Vanessa Poiré	670
Marie Lise Noëlla Boucher	670
Marie Lorraine Diane Gisselène Dupuis	670
Marie Marcelle Elianne Lauzon	670

Marie-Noëlla-Jeannine Corcy	671
Marie Pierrette (Louise, Véronique, Edith) Chabot	671
Marie-Simone-Carmelle Tremblay	671
Marie Suzanne Agathe	671
Marie Valérie Kim Chi Tessier	671
Marilyn, Audrey, Annikim Lauzon	671
Mark John Hewitt Bellefontaine	671
Mathieu Alexandre Tremblay-Giguère	665
Martin Bateman	671
Mélanie Johanne St-Louis	671
Michel Lachapelle	671
Mounir Lamouri	672
Myriam Marcotte-Cloutier	672
Nathan Lee Bellefontaine	671
Nunzio Antonecchia	672
Rafael Ortiz Aguirre	672
Ramzi Mokhtar Boulila	672
Randa El-Zawahra	672
Renald Bernier	672
Rhéjeanne Poirier	672
Rose-Anne Nadeau	672
Said Padshah	672
Stéphane Isaac Eljarrat	672
Tadeusz Radwanski	673
Tamara Nikolajew	673
Tournesol Izmaël Guay	673
Vicky Bélanger	673
Yasmin Molavi-Tabrizi	673
Ziyad Edouard Akkaoui	673

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

DISSOLUTION — DEMANDES DE

1118-7655 QUÉBEC INC.	673
2334-1944 QUÉBEC INC.	673
2441-1399 QUÉBEC INC.	673
2538-4306 QUÉBEC INC.	673
2544-3284 QUÉBEC INC.	674
2552-2004 QUÉBEC INC.	674
2622-2810 QUÉBEC INC.	674
2632-7916 QUÉBEC INC.	674
2759-6121 QUÉBEC INC.	674
2760-3273 QUÉBEC INC.	674
2844-7860 QUÉBEC INC.	674
2952-1382 QUÉBEC INC.	674
2958-3663 QUÉBEC INC.	674
2961-4609 QUÉBEC INC.	674
AMITOI INC.	675
ASSOCIATION DES APPRENTIS-CHIMISTES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL	675
ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE SUR LES PROSTAGLANDINES ET AUTRES DÉRIVÉS INC.	675
BEAUCHESNE POULIOT & ASS. INC.	675
CENTRE CULTUREL DE ST-BONAVENTURE INC.	675
CENTRE DE FORMATION SPIRITUELLE D'EASTMAN	675
CENTRE ROUTIER VILLE-MARIE INC.	675
CLUB LE MATCH PARFAIT INC.	675
CLUB VIDÉO ROSEMONT INC.	675

CONCEPTIONS LION INC.	675
CONSTRUCTION YVES DARSIGNY INC.	676
CORDONNERIE DAX INC.	676
CORPORATION DES FÊTES DU 250 ^e ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA PAROISSE SAINT-VINCENT-DE-PAUL (VILLE DE LAVAL) INC.	676
DOSE STRATÉGIE MARKETING INC.	676
EVACMED (1990) INC.	676
FIRME D'EXPERTISES TREMPE, GILBERT & ASSOCIÉS INC.	676
FLORIE-EN-MÉNAGE	676
FONDATION D'OBSTÉTRIQUE-GYNÉCOLOGIE DU QUÉBEC	676
FUN-FUN VIDÉO INC.	676
GESTION C.L.R.D. INC.	676
GESTION JACQUES DROUIN INC.	677
HALTE-GARDERIE LES BOUTS'CHOUX DES MARGUERITES (1991)	677
INDUSTRIES PADU INC.	677
I.T.S. COMMUNICATION INC.	677
LA BOÎTE À CUBES INC.	677
LA MAISON DU SOLEIL CHANTANT INC.	677
LE TEMPS D'UN RÊVE	677
LES DÉVELOPPEMENTS GEMCOR INC.	677
LES ENTREPRISES ST-LAMBERT LTÉE	677
LES INVESTISSEMENTS W. MILLER INC.	677
LES VIVACES DE L'ÎLE INC.	678
L'UNIVERSALITÉ DU TRAITÉ BLANC INC.	678
MARCEL LAVALLÉE INC.	678
QUÉBEC: PREMIER PEUPLE FONDATEUR	678
SÉRIE BLANCHE INC.	678
SERVICES PROFESSIONNELS MÉDI-DENT INC.	678
SMASH AUTO BEC INC.	678
SOIÉTÉ D'EXPERTS TECHNIGLOBE INC.	678
TOITURE G.M. INC.	678
UNION DES RETRAITÉS ET HANDICAPÉS DU QUÉBEC (INC.) U.R.H.Q.	678
VERDUROSOL INC.	679

COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

CENTRE COOPÉRATIF D'ACTIVITÉS PHYSIQUES INTER-RAQION (<i>Dissolution</i>)	679
LES SERRES CO-OP DE L'ESTRIE (<i>Dissolution</i>)	679

CURATEUR PUBLIC — LOI SUR LE

AVIS DE QUALITÉ

AMAN, Laura E.	679
AUBERTIN, Carmen	680
BAZINET, Émilienne	680
BÉDARD, Gérard	680
BELZILE, Charles	680
BLOUIN, René	680
BOUCHER, Arthur	679
BOURQUE, Marie-Claire	680
BREAULT, Jacques	680
BRUNEAU, Jean-François	680
CAISSIE, Carmelle	680
CARON, Janine	680

CÉRÉ, Michel	680	TOUTANT, Denis	680
CHAGNON, Yvon	680	VAILLANCOURT, Bernard	680
COOKE, Robert	680	ZAHAVA-EVEN, Muha	679
COUTU, Robert	679		
DESJARDINS, François	680	INSPECTEUR GÉNÉRAL DES	
DESROCHES, Jacques	680	INSTITUTIONS FINANCIÈRES	
DÉVELOPPEMENT LAC ST-LOUIS INC.	680		
ERNIAK, Annie	679	ASSURANCES — LOI SUR LES	
FORTIER, Gilles	680		
GAGNON, Marie	680	COMPAGNIE D'ASSURANCE ALLIANZ	
GARANT, Céline	680	DU CANADA (<i>Modification de permis</i>)	681
GAREAU, Michel	680	COMPAGNIE D'ASSURANCE TRAFALGAR	
GRENON, Jeannine	680	DU CANADA (<i>Modification de permis</i>)	681
GUINDON, Robert	680		
HARRISSON, Danielle	680	LOI ÉLECTORALE	
HÉTU, Bernard	680		
HUARD, Klébert	680	DIRECTEURS DU SCRUTIN	
JERES, André	679		
KOSTKA, Dezider	680	MASSON: GIROUARD, BENOIT	681
LABELLE, André	680		
LABERGE, Steeve	680	MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES	
LAFRENIÈRE, André	680	AFFAIRES MUNICIPALES	
LALONDE, Daniel	680		
LAROCHELLE, Mario	680	DIVERS	
LAVALLÉE, Viviane	680		
LAVENTURE, Gérard	680	VILLAGE DE DEAUVILLE (<i>Annexion</i>)	681
LEFEBVRE, Réjean	680	VILLE DE ROCK FOREST (<i>Annexion</i>)	681
LES COMPLEXES INDUSTRIELS			
BERNIÈRES INC.	680	INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE LA	
LES GESTIONS REALVIEW LTÉE	680	SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE	
LESSARD, Conrad	679		
LÉTOURNEAU, Jean-Roch	680	HEURES D'AFFAIRES	
LIZOTTE, Jean-Marc	680		
LOCAS, Pierre	680	VIEUX-QUÉBEC ET L'AXE SAINT-PAUL/	
MADORE, Roland	680	VIEUX-PORT (<i>Autorisation</i>)	682
MAISONNEUVE, Denis	680	VILLAGE DE SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS	
MARCOTTE, Pierre	680	(<i>Autorisation</i>)	682
MARIER, Jean-Denis	680		
MARION, Gérard	680	PROCLAMATIONS	
MARTINEAU, Rita	680		
MC DONALD, Edward	679	CESSATION DE LA JURIDICTION DE LA	
MÉNARD, Paul	680	COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE	
MIREAULT, Denis	680	TERREBONNE SUR LE TERRITOIRE DE	
OUELLET, Ghislaine	680	LA VILLE DE MASCOUCHE	682
PAQUET, Jacques	680		
PARENT, Claude	680	QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT	
PAYETTE, André	680	— LOI SUR LA	
PHANEUF, Luc	680		
PICARD, Arthur	679	RESTAURATION DU LIEU CONTAMINÉ DE	
PIRAS, Raymonde	680	VILLE MERCIER (<i>Audience</i>)	683
POPE, Greta	679		
RANCOURT, René	679	VENTES POUR TAXES,	
REUTHE, Gustav	679	AVIS DE PUBLICATION	
ROBITAILLE, Rita	680		
ROWE, Harold	679	M.R.C. DE D'OUTRAY	683
ROY, Marcel	680	M.R.C. DE DESJARDINS (<i>Erratum</i>)	684
RUFIANGE, Jean-Claude	680	M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA	683
SILKOVIC, Rados	679	M.R.C. DE L'ASSOMPTION	683
STEVENSON, M.	679	M.R.C. DE TÉMISCOUATA	684
ST-AMAND, Simone	680		
TANGUAY, Michel	680		
TINSLEY, Richard	679		

M.R.C. DE VALLÉE-DE-L'OR
VILLE DE BROSSARD
VILLE DE CHICOUTIMI
VILLE DE WESTMOUNT

684
684
684
684

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

Régie des rentes du Québec
et
Commission de la santé et de la sécurité du travail

ENTENTE

ENTRE

La Régie des rentes du Québec
représentée par Monsieur Claude Legault,
président-directeur général, dûment autorisé,

ci-après appelée, « la Régie »

ET

La Commission de la santé et de la sécurité du travail,
représentée par monsieur Pierre Shedleur,
président du conseil d'administration
et chef de la direction, dûment autorisé,

ci-après appelée, « la Commission »

RELATIF À UN ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS EN
VERTU DE L'ARTICLE 68.1 DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX
DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PRO-
TECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

ATTENDU QUE l'article 68.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) prévoit qu'un organisme public peut, sans le consentement des personnes concernées, communiquer un fichier de renseignements personnels aux fins de le comparer, le coupler ou l'apparier avec un fichier détenu par une personne ou un organisme si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec, ces opérations s'effectuant dans le cadre d'une entente écrite;

ATTENDU QUE l'article 69 de cette loi prévoit que la communication de renseignements nominatifs visée par l'article 68.1 doit être faite de manière à assurer le caractère confidentiel des renseignements nominatifs et que l'entente écrite doit mentionner les moyens mis en oeuvre pour assurer cette confidentialité;

ATTENDU QUE l'article 70 de cette loi prévoit qu'une entente conclue en vertu de l'article 68.1 doit être soumise à la Commission d'accès à l'information pour avis et que celle-ci entre en vigueur sur avis favorable de cette Commission ou, en cas d'avis défavorable, le jour de son approbation par le gouvernement;

ATTENDU QUE la Régie est, en vertu de l'article 12 de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., c. R-9), investie des pouvoirs généraux d'une corporation et des pouvoirs spécifiques que cette loi lui confère;

ATTENDU QUE la Régie peut, en vertu de l'article 214 de cette loi, fournir à un organisme relevant du gouvernement du Québec des renseignements obtenus en vertu de cette loi;

ATTENDU QUE la Commission est, en vertu de l'article 138 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1), une corporation au sens du Code civil et qu'elle est investie des pouvoirs généraux d'une telle corporation et des pouvoirs particuliers que cette loi lui confère;

ATTENDU QUE la Commission peut, en vertu de l'article 170 de cette loi, conclure des ententes conformément à la loi avec un ministère ou un organisme du gouvernement, un autre gouvernement ou l'un de ses ministères ou organismes en vue de l'application des lois et règlements qu'elle administre;

ATTENDU QUE les articles 180.2 de la Loi sur le régime de rentes du Québec, introduit par l'article 72 de la Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec et d'autres dispositions législatives (1993, c. 15), et 42.1 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., c. A-3.001), introduit par l'article 87 de la Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec et d'autres dispositions législatives, prévoient que la Régie et la Commission prennent entente pour la transmission des renseignements et documents nécessaires à l'application des lois et règlements qu'elles administrent.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

CHAPITRE 1.0 PRÉAMBULE

*Disposition
habilitante*

1.1 La présente entente est conclue en vertu de l'article 68.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

CHAPITRE 2.0 DÉFINITIONS

Dans la présente entente, on entend par:

Client

1° *Client*: toute personne qui est un bénéficiaire, un requérant ou un cotisant à la Régie;

*Date d'événement
d'origine*

2° *Date d'événement d'origine*: date à laquelle survient un accident du travail au sens de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles ou date de la première consultation pour une maladie professionnelle au sens de cette loi;

Date d'événement

3° *Date d'événement*: date à laquelle survient une récurrence, une rechute ou une aggravation;

IRR

4° *IRR*: indemnité de remplacement du revenu non réduite versée par la Commission à un bénéficiaire en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles;

Période continue

5° *Période continue*: période pour laquelle la Commission verse une IRR à un bénéficiaire pour un même dossier, incluant les cas où une interruption de paiement ne dépasse pas quatre-vingt-dix (90) jours entre la date de cessation du droit à une IRR donnée et la date d'ouverture du droit à une autre IRR.

CHAPITRE	3.0 OBJET	CHAPITRE	4.0 RENSEIGNEMENTS ÉCHANGÉS
<i>Échange de renseignements</i>	L'échange de renseignements entre la Régie et la Commission a pour objet de permettre à la Régie de compléter et de mettre à jour son fichier dénommé « Régime de rentes » et à la Commission d'identifier les cotisants qui sont bénéficiaires d'une rente d'invalidité, aux fins suivantes: Pour la Régie:	<i>Renseignements transmis par la Régie</i>	4.1 Pour chaque client inclus dans le fichier « Régime de rentes », la Régie transmet mensuellement à la Commission les renseignements suivants: a) la date de naissance; b) le numéro d'assurance sociale; c) le nom et le prénom; d) le numéro séquentiel à la Régie; e) le code du type de demande.
<i>Requérant d'une rente d'invalidité</i>	1° de vérifier si un requérant d'une rente d'invalidité en vertu de la Loi sur le régime de rentes du Québec reçoit ou non une IRR de la Commission, et si un tel requérant dont la demande a été refusée parce qu'il recevait une IRR, continue de recevoir cette IRR;	<i>Renseignements transmis par la Commission</i>	4.2 La Commission procède à l'appariement du fichier fourni par la Régie en vertu de l'article 4.1 avec son fichier « Bénéficiaires et événements ». Pour la réalisation des objectifs fixés aux paragraphes 1°, 2°, 3°, 4° et 5° du chapitre 3.0, la Commission transmet mensuellement à la Régie, pour chaque client identifié, les renseignements suivants: a) la date d'événement d'origine; b) la date d'événement; c) l'indication qu'il reçoit ou a reçu une IRR de la Commission; d) le nombre de périodes continues d'IRR; e) la date du début de chacune des périodes pour lesquelles une IRR lui a été versée; f) la date de fin de chacune des périodes pour lesquelles une IRR lui a été versée; g) le code de raison de terminaison; h) le code d'appariement; i) le code de la dernière décision d'admissibilité; j) le code indicateur d'une contestation; k) le numéro de réclamation à la Commission; l) le code de la direction régionale en charge du dossier.
<i>Bénéficiaire d'une rente d'invalidité</i>	2° de vérifier si un bénéficiaire d'une rente d'invalidité reçoit ou non une IRR, et si un tel bénéficiaire dont le versement de la rente a cessé parce qu'il recevait une IRR, continue de recevoir cette IRR;		Ces renseignements ne sont pas transmis dans la mesure où ils concernent une période antérieure au 1 ^{er} janvier 1986, sauf à l'égard des personnes qui ont acquis droit à une IRR avant cette date et qui continuent d'y avoir droit au 31 décembre 1993, en application de l'article 106 de la Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec et d'autres dispositions législatives.
<i>Ajustement de la période cotisable</i>	3° d'ajuster la période cotisable d'un cotisant aux fins du calcul et du paiement d'une rente d'invalidité, d'une rente d'enfant de cotisant invalide, d'une rente de retraite, d'une rente de conjoint survivant, d'une rente d'orphelin ou d'une prestation de décès;	<i>Renseignement retenu par la Commission</i>	Pour la réalisation de l'objectif fixé au paragraphe 7° du chapitre 3.0, la Commission retient, lors de l'appariement prévu au premier alinéa du présent article, le renseignement suivant: — indication que le réclamant reçoit une rente d'invalidité de la Régie.
<i>Suspension</i>	4° de suspendre l'examen d'une demande de rente d'invalidité pour une période maximale de six (6) mois en attendant la décision de la Commission;		
<i>Invalidité et réclamation</i>	5° de considérer comme étant la date de réception d'une demande de rente d'invalidité la date d'une réclamation produite à la Commission pour une lésion professionnelle si l'invalidité invoquée peut être reliée à ce qui a fait l'objet de la réclamation et que cette même réclamation a été refusée;		
<i>Bénéficiaire d'IRR à 65 ans</i>	6° d'inviter le bénéficiaire d'une IRR à présenter une demande de rente de retraite afin qu'il bénéficie de la présomption qu'il a fait une telle demande au cours du mois précédant son soixante-cinquième anniversaire de naissance. Pour la Commission:		
<i>Réclamation à la Commission</i>	7° de décider ou non du droit à l'IRR en vertu de l'article 44 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles lorsque le réclamant est bénéficiaire d'une rente d'invalidité de la Régie.		

<i>Autres renseignements transmis par la Commission</i>	<p>4.3 Pour la réalisation de l'objectif fixé au paragraphe 6° du chapitre 3.0, la Commission transmet mensuellement à la Régie à partir de ses fichiers d'information les renseignements suivants:</p> <p>a) le nom et le prénom; b) la date de naissance; c) le numéro d'assurance sociale; d) l'adresse complète; e) le code de langue de correspondance; f) le code de sexe.</p>	<i>Format prescrit par la Régie</i>	5.4 Dans le cas des échanges mentionnés aux articles 4.2 et 4.3, la disposition des données communiquées par support magnétique respectera le format prescrit par la Régie.
<i>Échanges par écrit ou par téléphone</i>	<p>4.4 Occasionnellement, certains renseignements relatifs à l'identification d'un client ou ceux relatifs aux renseignements transmis par la Commission en vertu des articles 4.2 et 4.3 pourront être vérifiés par écrit ou par téléphone.</p> <p>Pour chaque réclamant identifié au dernier alinéa de l'article 4.2, lorsque nécessaire, la Commission demande à la Régie, par écrit ou par téléphone, les mois pour lesquels la rente d'invalidité lui est payable et certaines précisions sur l'application de l'article 95 de la Loi sur le régime des rentes du Québec.</p> <p>À la demande de la Commission, les renseignements fournis verbalement pourront être confirmés par écrit par la Régie.</p>	<i>Confidentialité</i>	6.1 Ne pas divulguer ces renseignements à d'autres personnes qu'à ses employés ou mandataires et seulement dans la mesure où l'exercice de leurs fonctions le requiert.
<i>Autres échanges par écrit ou par téléphone</i>	<p>4.5 Pour l'application du paragraphe 5° du chapitre 3.0, la Régie demande à la Commission la date d'inscription de la réclamation et la date du refus de la réclamation par écrit ou par téléphone.</p> <p>Pour l'application des paragraphes 5° et 7° du chapitre 3.0, la Régie et la Commission demandent, par écrit, le dossier médical de la personne concernée avec son autorisation écrite.</p>	<i>Sécurité</i>	6.2 Veiller à ce que les personnes non autorisées ne puissent avoir accès à ces renseignements en appliquant les mesures de sécurité prévues à l'annexe I. À cette fin, sont considérées comme personnes autorisées à accéder aux renseignements, les personnes ou catégories de personnes mentionnées aux déclarations de fichiers.
CHAPITRE	5.0 MODALITÉS DE COMMUNICATION	<i>Destruction</i>	6.3 Détruire, conformément à la Loi, les renseignements fournis par l'autre partie lorsque l'objet pour lequel ils ont été recueillis est accompli.
<i>Fréquence et moyens d'échanges</i>	5.1 Les échanges de renseignements visés par la présente entente se feront à une fréquence mensuelle par support magnétique et, lorsque nécessaire, par écrit ou par téléphone.	<i>Responsabilité</i>	6.4 Prendre fait et cause pour le cocontractant advenant qu'une poursuite soit dirigée contre celui-ci en raison d'un acte ou d'une omission qui serait imputable à l'une ou l'autre des parties, par son fait, celui de ses préposés ou de ses mandataires.
<i>Messagerie</i>	5.2 Tout écrit ou support magnétique est transmis par messagerie interne ou transporteur sécuritaire.	<i>Vérification des obligations</i>	6.5 Permettre de vérifier sur place dans les sites appropriés l'application des obligations de l'autre partie prévues dans la présente entente.
<i>Format prescrit par la Commission</i>	5.3 Dans le cas des échanges mentionnés à l'article 4.1, la disposition des données communiquées par support magnétique respectera le format prescrit par la Commission.	CHAPITRE	7.0 OBLIGATIONS DÉCOULANT DE LA TRANSMISSION DES RENSEIGNEMENTS
		<i>Délai de traitement</i>	7.1 La Commission et la Régie s'engagent à traiter dans les meilleurs délais les demandes de renseignements compte tenu de leurs propres priorités administratives.
		<i>Exactitude des renseignements</i>	7.2 La Commission et la Régie s'engagent à transmettre une copie fidèle des renseignements demandés sans toutefois en garantir l'exactitude.
			Chaque partie convient qu'elle ne peut être tenue responsable des dommages résultant de la transmission ou de l'utilisation d'un renseignement inexact ou incomplet.

<i>Modification technique</i>	7.3 Les parties s'informent mutuellement, dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours, de toute modification technique susceptible d'avoir une répercussion sur la présente entente.		les maladies professionnelles peuvent être transférés ou vérifiés, selon le cas, auprès de la Régie.
CHAPITRE	8.0 COÛTS ET FRAIS	<i>Information sur le dossier</i>	9.3 Dans le cadre des lois qu'elles administrent, la Régie et la Commission informent les personnes visées par les renseignements obtenus en vertu de la présente entente. Ces personnes pourront alors confirmer ou infirmer les renseignements ainsi obtenus avant qu'une décision ne soit prise.
<i>Partage des coûts</i>	8.1 Les coûts de développement et les frais d'exploitation du système informatique requis par la présente entente seront défrayés dans une proportion de 80 % par la Régie et de 20 % par la Commission.	CHAPITRE	10.0 DISPOSITIONS DIVERSES
<i>Coût du développement</i>	8.2 La Régie verse à la Commission une somme de soixante-quatre mille huit cents dollars (64 800,00 \$), toute somme excédentaire étant à la charge de la Commission.	<i>Suivi de l'entente</i>	10.1 Chaque partie désigne, dans les quinze (15) jours suivant l'entrée en vigueur de la présente entente, un responsable qui en est chargé du suivi.
<i>Frais d'exploitation</i>	8.3 La Régie paie dans les soixante (60) jours de la fin de chaque mois une somme de mille deux cents dollars (1 200,00 \$) pour les frais d'exploitation du système, toute somme excédentaire étant assumée par la Commission.		Les responsables de l'entente sont:
<i>Intérêt sur solde impayé</i>	8.4 À défaut par la Régie d'acquitter dans les soixante (60) jours le montant réclamé en vertu de l'article 8.3, tout solde impayé porte intérêt à compter du premier jour de retard. Le taux d'intérêt est celui prévu pour les obligations d'épargne du Québec en vigueur le 30 septembre de l'année précédente.		Pour la Régie:
<i>Revalorisation</i>	8.5 À chaque reconduction de la présente entente, les frais mensuels d'exploitation sont revalorisés conformément aux articles 119 à 123 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.		Le secrétaire de la Régie 2600, boulevard Laurier C.P. 5200 Québec (Québec) G1K 7S9
<i>Taxe sur produits et services</i>	8.6 La Régie reconnaît ne pas être assujettie à la taxe sur les produits et services (TPS), conformément à l'annexe A du Protocole de réciprocité fiscale Canada-Québec fait le 21 ^e jour de décembre 1990 entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.		Pour la Commission:
CHAPITRE	9.0 INFORMATION À LA CLIENTÈLE	<i>Personnes ou catégories de personnes désignées</i>	Le secrétaire de la Commission 1199, rue de Bleury 14 ^e étage Montréal (Québec) H3B 3J1
<i>Information globale</i>	9.1 La Régie utilise les moyens nécessaires pour informer sa clientèle que certains renseignements qu'elle a obtenus pour l'application de la Loi sur le régime de rentes du Québec peuvent être transférés ou vérifiés, selon le cas, auprès de la Commission.	<i>Annexe</i>	10.2 Les personnes ou catégories de personnes autorisées à recevoir, traiter ou transmettre les renseignements échangés en vertu de la présente entente, seront désignées, par écrit, par chaque partie dans les quinze (15) jours suivant la prise d'effet de la présente entente.
	9.2 La Commission utilise les moyens nécessaires pour informer sa clientèle que certains renseignements qu'elle a obtenus pour l'application de la Loi sur les accidents du travail et	CHAPITRE	10.3 L'annexe I fait partie intégrante de la présente entente.
		<i>Pour cause</i>	11.0 RÉSILIATION
		<i>Ordonnance de la CAI</i>	11.1 Chaque partie peut en tout temps résilier, pour cause, la présente entente au moyen d'un préavis de quatre-vingt-dix (90) jours expédié à son cocontractant, par courrier recommandé ou certifié. L'avis doit indiquer les motifs et la date d'effet de la résiliation.
			11.2 La présente entente est cependant automatiquement résiliée si la Commission d'accès à l'information ordonne la destruction de

tous les renseignements mentionnés au chapitre 4.0. Dans ce cas, la partie visée par l'ordonnance en adresse copie à son cocontractant et l'informe de la date de la destruction qui devient, aux fins des présentes, la date de résiliation.

Destruction partielle de renseignements

11.3 En cas de destruction de certains renseignements seulement, l'entente s'applique toujours pour les renseignements non détruits. La partie qui recevait les renseignements visés par l'ordonnance peut toutefois mettre fin à l'entente en adressant un avis écrit à son cocontractant. Cet avis doit être envoyé par courrier recommandé ou certifié et il fixe la date de prise d'effet de la résiliation qui ne peut être inférieure à quinze (15) jours de la date de l'avis.

Dommmages-intérêts

11.4 Une partie ne peut être tenue de payer des dommages-intérêts ou autre compensation à son cocontractant en raison d'une résiliation faite conformément au présent chapitre.

CHAPITRE

12.0 MISE EN VIGUEUR, DURÉE ET RENOUVELLEMENT

Entrée en vigueur

12.1 La présente entente entre en vigueur sur avis favorable de la Commission d'accès à l'information, mais ne prend effet qu'à compter du 1^{er} janvier 1994 ou ultérieurement, à compter de la date de disponibilité du système informatique requis pour en assurer la mise en application.

Durée

Elle demeure en vigueur jusqu'au 31 décembre 1994.

Reconduction tacite

12.2 La présente entente est par la suite reconduite tacitement pour une durée d'un (1) an, d'une année civile à l'autre, à moins que l'une des parties n'avise son cocontractant, par courrier recommandé ou certifié au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant l'échéance, qu'elle entend y mettre fin.

Avis de modifications

12.3 L'une des parties peut aviser son cocontractant, par courrier recommandé ou certifié au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant l'échéance de l'entente, qu'elle entend y apporter des modifications.

Renouvellement

La transmission d'un tel avis n'empêche pas le renouvellement de la présente entente par tacite reconduction.

Remplacement

12.4 La présente entente remplace, lors de sa prise d'effet, l'entente conclue entre les parties le 1^{er} décembre 1986 ainsi que celle la modifiant conclue le 7 août 1990.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé

à Québec, ce 21^{er} jour de décembre 1993.

CLAUDE LEGAULT,
président et directeur général
RÉGIE DES RENTES
DU QUÉBEC

PIERRE SHEDLEUR,
président du conseil
d'administration et
chef de la direction
COMMISSION DE LA
SANTÉ ET DE LA
SÉCURITÉ DU TRAVAIL

**ANNEXE I
MESURES DE SÉCURITÉ POUR L'ÉCHANGE DE
RENSEIGNEMENTS**

**1. LE PERSONNEL AUTORISÉ À ACCÉDER AUX
RENSEIGNEMENTS ÉCHANGÉS**

Pour la Commission, seuls peuvent accéder aux renseignements communiqués en vertu du chapitre 4.0 de l'entente, pour autant que l'exercice de leurs fonctions le requiert, les employés qui appartiennent aux catégories de personnes indiquées dans la déclaration du fichier « Banque des bénéficiaires et événements » et ses modifications subséquentes.

Pour la Régie, seuls peuvent accéder aux renseignements communiqués en vertu du chapitre 4.0 de l'entente, pour autant que l'exercice de leurs fonctions le requiert, les employés qui appartiennent aux catégories de personnes indiquées dans la déclaration du fichier « Régie de rentes » et ses modifications subséquentes.

2. MESURES DE SÉCURITÉ

Afin de s'assurer que l'accessibilité aux renseignements communiqués soit restreinte aux seuls employés autorisés, chaque partie applique les mesures de sécurité suivantes:

À la Commission:

- le support magnétique reçu de la Régie sera déposé à la salle d'ordinateurs de la Commission où seul le personnel autorisé a accès et dont l'entrée est surveillée par un gardien de sécurité et protégée par un système de carte d'identité et un code d'accès;
- le logiciel de sécurité employé à la Commission est utilisé pour limiter l'accès au support magnétique au personnel autorisé à cet égard;
- l'accès au fichier « Banque des bénéficiaires et événements » est limité aux seules personnes autorisées;
- les listes, rapports ou autres documents à caractère nominatif résultant d'un traitement informatique seront produits, distribués et conservés de façon à en limiter l'accès aux employés visés à la présente entente.

À la Régie:

- le support magnétique reçu de la Commission sera déposé à la magnétothèque de la Régie où seul le personnel autorisé a accès et dont l'entrée est protégée par un système électronique;
- le logiciel de sécurité employé à la Régie est utilisé pour limiter l'accès au support magnétique au personnel autorisé à cet égard;

— l'accès au fichier «Régime de rentes» de la Régie est limité aux seules personnes autorisées par un système de code d'accès individualisé;

— les listes, rapports ou autres documents à caractère nominatif résultant d'un traitement informatique seront produits, distribués et conservés de façon à en limiter l'accès aux employés visés à la présente entente.

Lorsque la demande de renseignements est faite par téléphone, les renseignements transmis par l'intervenant de la Régie doivent permettre à l'intervenant de la Commission de s'assurer de l'identité de la personne à laquelle il fournit des renseignements et vice versa.

3. REGISTRE DE CONTRÔLE DES ÉCHANGES

La Régie et la Commission tiennent un registre des échanges effectués sur support magnétique.

Ce registre indique:

- a) la date d'expédition des rubans;
- b) le nombre de rubans et le numéro des rubans expédiés;
- c) le nombre de cas sur les rubans; et
- d) la date de retour des rubans.

92150

Aménagement et l'urbanisme

— Loi sur l'

M.R.C. de Desjardins

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde une prolongation de délai, expirant le 14 septembre 1994, à la municipalité régionale de comté de Desjardins pour lui permettre d'adopter le document visé à l'article 56.1 de cette loi.

Québec, le 18 avril 1994

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,*
CLAUDE RYAN

5832

M.R.C. de Matane

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde une prolongation de délai, expirant le 11 octobre 1994, à la municipalité régionale de comté de Matane pour lui permettre d'adopter le document visé à l'article 56.1 de cette loi.

Québec, le 18 avril 1994

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,*
CLAUDE RYAN

5832

M.R.C. de Rouyn-Noranda

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde une prolongation de délai, expirant le 13 janvier 1995, à la municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda pour lui permettre d'adopter le document visé à l'article 56.1 de cette loi.

Québec, le 18 avril 1994

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,*
CLAUDE RYAN

5832

M.R.C. des Jardins-de-Napierville

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde une prolongation de délai, expirant le 31 mai 1994, à la municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville pour lui permettre d'adopter le document visé à l'article 56.1 de cette loi.

Québec, le 18 avril 1994

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,*
CLAUDE RYAN

5832

Ville de Laval

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 2 février 1996, le délai pour permettre à la ville de Laval d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de les transmettre à la municipalité régionale de comté de Laval.

Québec, le 18 avril 1994

*Le directeur de l'urbanisme
et de l'aménagement du territoire,*
GEORGES FELLI

5832

Avis divers

Succession Brian Corrigan

Prenez avis que madame Gail Brady, curatrice aux biens de son enfant mineur Joshua Corrigan, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de monsieur Brian Corrigan, tel qu'il appert d'un acte reçu par le notaire Charles-Henri Rioux, le 23 mars 1994, à Hull, publié au registre des droits personnels et réels mobiliers le 25 mars 1994, sous le numéro 94-0030351-0001.

Hull, le 11 avril 1994

Le procureur,
CHARLES-HENRI RIOUX

92086

Succession Irène Dumais Angers

Avis est, par les présentes, donné que dame Martine Angers, domiciliée au 256-A, rue Lauzon à Val d'Or, province de Québec, J9P 4M9, agissant et représentée par dame Jacqueline Angers, domiciliée au 144, route des Outaouais à Cushing, province de Québec, J0V 2A0, en tant que curatrice à la personne et aux biens de Martine Angers par jugement de la Cour supérieure du district d'Abitibi, rendu le 15 septembre 1993 et portant le numéro 615-14-000037-933 des dossiers de ladite cour, héritière d'une part correspondant à un septième (1/7) des biens de la succession de sa mère, feu dame Irène Dumais Angers, en son vivant domiciliée au 1097, 2^e Rue à Val-d'Or, province de Québec, J9P 4C6, où elle est décédée le 10 mars 1993, en laissant un testament reçu devant Raymond Savoie, notaire à Val-d'Or, le 18 février 1985, sous le numéro 1237 de ses minutes, a accepté la succession de ladite Irène Dumais Angers, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Jasmine Hinse, notaire au 624, 3^e Avenue à Val-d'Or, province de Québec, J9P 1S5, daté le 27 décembre 1993, sous le numéro 4699 de ses minutes, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Abitibi, le 31 mars 1994, sous le numéro 315806.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait aux termes d'un acte exécuté devant Jasmine Hinse, notaire au 624, 3^e Avenue à Val d'Or, province de Québec, J9P 1S5, daté le 27 décembre 1993, sous le numéro 4700 de ses minutes, et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus mentionnée.

Après deux (2) mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Val-d'Or, le 14 avril 1994

92081

Le procureur,
JASMINE HINSE, notaire

Succession Lionel Bellerive

Avis est, par les présentes, donné que dame Ghislaine Bellerive, pharmacienne, domiciliée au 1032, rue Saint-Sébastien, Cap-Rouge, Québec, G1Y 2S5, en sa qualité de tutrice à ses enfants mineurs demeurant avec elle, Anne-Catherine et Marilynne Petitclerc, suivant jugement rendu par Gervais Brassard, protonotaire adjoint de la Cour supérieure du district de Québec, le trente et un août mil neuf cent quatre-vingt-treize (31 08 93), dossier numéro 200-14-000672-938, et dame Carole Bellerive, agent d'aide sociale, domiciliée au 308, rue Beauchamp, Saint-Eustache, J7R 6N7, en sa qualité de tutrice à son enfant mineur demeurant avec elle, Pier-Luc Berthelet, suivant jugement rendu par Gilles Caron, protonotaire de la Cour supérieure du district de Terrebonne, le quatre novembre mil neuf cent quatre-vingt-treize (04 11 93), dossier numéro 700-14-000371-936, ont accepté, ès qualités, la succession de leur père, Lionel Bellerive, en son vivant domicilié au 79A, 7^e Rang, Saint-Élie-de-Caxton, G0X 2N0, décédé le vingt-quatre avril mil neuf cent quatre-vingt-treize (24 04 93). Cette acceptation a été reçue devant Tony Harvey, notaire, le dix décembre mil neuf cent quatre-vingt-treize (10 12 93), sous le numéro 4511 de ses minutes, et publié au Registre des droits personnels et réels mobiliers, le 15 mars 1994, sous le numéro d'inscription 94-0025778-0001.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant ledit notaire Harvey (le 10 décembre 1993, sous le numéro 4510 de ses minutes) dont l'étude est située au 221, rue Principale, Saint-Boniface-de-Shawinigan, G0X 2L0, et peut être consulté à son étude.

Après deux (2) mois du présent avis, dame Ghislaine Duplessis, ès qualités d'exécutrice testamentaire, paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Saint-Boniface-de-Shawinigan, le 14 avril 1994

92082

Le procureur,
TONY HARVEY, notaire

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le**Accordés****Elizabeth Frédérique Roxane France Lemire-Pagé**

Par la décision numéro 1994 CN 0066, qui a pris effet le 30 mars 1994, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Elizabeth Frédérique Roxane France Lemire-Cocciardi, née le 4 septembre 1993, en celui de Elizabeth Frédérique Roxane France Lemire-Pagé.

Québec, le 6 avril 1994

5824

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Isabelle Marie Colombe Francine Pagé

Par la décision numéro 1994 CN 0066, qui a pris effet le 30 mars 1994, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Colombe Francine Isabelle Cocciardi, née le 30 mars 1968, en celui de Isabelle Marie Colombe Francine Pagé.

Québec, le 6 avril 1994

5824

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Lison Lisette Marie Rousseau

Par la décision numéro 1994 CN 0067, qui a pris effet le 24 mars 1994, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Elise Rousseau, née le 19 août 1943, en celui de Lison Lisette Marie Rousseau.

Québec, le 23 mars 1994

5824

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Marc-André Roland Labrosse

Par la décision numéro 1994 CN 0064, qui a pris effet le 6 avril 1994, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Roland Marc André Juteau, né le 4 août 1971, en celui de Marc-André Roland Labrosse.

Québec, le 6 avril 1994

5824

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Stéphane Joseph Marcel Cadrin

Par la décision numéro 1994 CN 0063, qui a pris effet le 30 mars 1994, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Marcel Stéphane Tremblay, né le 31 octobre 1964, en celui de Stéphane Joseph Marcel Cadrin.

Québec, le 6 avril 1994

5824

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Demandes**Alexandra Matte**

Prenez avis que Christine Ducay, en ma qualité de mère, domiciliée au 563, des Monts, Saint-Eustache, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Alexandra Matte en celui de Alexandra Matte Ducay.

Saint-Eustache, le 4 avril 1994

91974-16-2

CHRISTINE DUCAY

Anne-Marie Cotter

Prenez avis que Anne-Marie Cotter, domiciliée au 4880, West Broadway, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Anne-Marie Mooney Cotter.

Montréal, le 12 avril 1994

92113-17-2

ANNE-MARIE COTTER

Annie Bhéreur

Prenez avis que Annie Bhéreur, domiciliée au 2620, place des Tourterelles, Laval, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Anne Bhéreur.

Laval, le 6 avril 1994

92035-17-2

ANNE BHÉREUR

Arsène, Joseph, Fernand Genais-Labarre

Prenez avis que Arsène, Joseph, Fernand Genais-Labarre, domicilié au 1820, rue Marier, Thetford Mines, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Arsène, Joseph, Fernand Genest.

Thetford Mines, le 18 avril 1994

92115-17-2

ARSÈNE GENAIS-LABARRE

Bénédictie Meng Hua Ing

Prenez avis que Bey Leei Meng, en ma qualité de mère, domiciliée au 60, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Bénédictie Meng Hua Ing en celui de Bénédictie Hua Ing Boch.

Pointe-Claire, le 11 avril 1994

92030-16-2

BEY LEEI MENG

Celya, Kelly St-Laurent

Prenez avis que Erik, Michel Maheux, en ma qualité de père, domicilié au 1120, rue Jogues, appartement 301, Sherbrooke, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Celya, Kelly St-Laurent en celui de Celya, Kelly Maheux.

Sherbrooke, le 23 mars 1994

92053-17-2

ERIK MAHEUX

Charline St Hilaire

Prenez avis que Charline St Hilaire, domiciliée au 2447, Bellevue, Saint-Romuald, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Charleen St-Hilaire.

Québec, le 7 avril 1994

91940-16-2

CHARLEEN ST-HILAIRE

Dave Grosz

Prenez avis que Dave Grosz, domicilié au 1340, rue du Candélaire, Val-Bélair, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Dave Williams.

Charlesbourg, le 17 mars 1994

92018-16-2

DAVE GROSZ

Dinh-Lam LE

Prenez avis que Dinh-Lam LE, domicilié au 12371, rue Voltaire, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Mathieu LE.

Montréal, le 6 avril 1994

91968-16-2

DINH-LAM LE

Dianne Ayotte

Prenez avis que Diane Ayotte, domiciliée au 1107, Lapierre, Saint-Lin, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Diane Paquin.

Saint-Lin, le 7 avril 1994

91967-16-2

DIANE PAQUIN

Edouard Issa Akkaoui

Prenez avis que Edouard Issa Akkaoui, domicilié au 1101, Saint-Urbain, appartement 204, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Edward Issa Akkawi.

Montréal, le 8 avril 1994

92011-16-2

EDOUARD ISSA AKKAOUI

Egor Sukhov

Prenez avis que Kiamran Radjabli, en ma qualité de père, domicilié au 1935, rue Tupper, appartement 7, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Egor Sukhov en celui de Edgar Radjabli.

Montréal, le 8 avril 1994

92032-16-2

KIAMRAN RADJABLI

Eleanor Chan

Prenez avis que Eleanor Chan, domiciliée au 1075, Simon, Brossard, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Eleanor Ashley Chan.

Montréal, le 11 avril 1994

92091-17-2

ELEANOR CHAN

Eleftheria Papirakis

Prenez avis que Georges Papirakis, en ma qualité de père, domicilié au 825, rue J.A. Barette, Cap-de-la-Madeleine, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Eleftheria Papirakis en celui de Rachel Eleftheria Papirakis.

Cap-de-la-Madeleine, le 11 avril 1994

92057-17-2

GEORGES PAPIRAKIS

**Eric Maurice Tremblay-Giguère
Daniel Tremblay-Giguère
Mathieu Alexandre Tremblay-Giguère**

Prenez avis que Lise Tremblay, en ma qualité de mère, domiciliée au 974, Cantin, Saint-Jean-Chrysostome, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Eric Maurice Tremblay-Giguère, de Daniel Tremblay-Giguère et de Mathieu Alexandre Tremblay-Giguère en ceux de Eric Maurice Giguère, de Daniel Nicolas Giguère et de Mathieu Alexandre Giguère.

Saint-Jean-Chrysostome, le 15 février 1994

92143-17-2

LISE TREMBLAY

**Èvelyne Beauchamp Dufresne
Jean-François Beauchamp Dufresne
Marie-Hélène Beauchamp Dufresne**

Prenez avis que Raymond Dufresne, en ma qualité de père, domicilié au 1830, Lionel-Groulx, Trois-Rivières, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Èvelyne Beauchamp Dufresne, de Jean-François Beauchamp Dufresne et de Marie-Hélène Beauchamp Dufresne en ceux de Èvelyne Dufresne Beauchamp, de Jean-François Dufresne Beauchamp et de Marie-Hélène Dufresne Beauchamp.

Trois-Rivières, le 8 avril 1994

92076-17-2

RAYMOND DUFRESNE

Fernand St-Louis

Prenez avis que Fernand St-Louis, domicilié au 567, Iberville, Beloeil, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Fernand Saint-Louis.

Beloeil, le 14 avril 1994

92092-17-2

FERNAND SAINT-LOUIS

Francis S. Vallée

Prenez avis que Manon Vallée, en ma qualité de mère, domiciliée au 7791, Anita, LaSalle, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Francis S. Vallée en celui de Francis Vallée.

LaSalle, le 11 avril 1994

92019-16-2

MANON VALLÉE

Gislène Landry

Prenez avis que Gislène Landry, domiciliée au 331, Des Cèdres, Shawinigan, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Ghislaine Landry.

Shawinigan, le 10 avril 1994

92037-17-2

GHISLAINE LANDRY

Guillaume Gagné Beauchamp

Prenez avis que Lucie Gagné, en ma qualité de mère, domiciliée au 530, Maisonneuve, Sainte-Dorothée, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Guillaume Gagné Beauchamp en celui de Guillaume Beauchamp.

Sainte-Dorothée, le 11 avril 1994

92017-16-2

LUCIE GAGNÉ

Hagop Lapachian

Prenez avis que Maral Kajapachian, en ma qualité de mère, domiciliée au 7404, Notre-Dame, Laval, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Hagop Lapachian en celui de Sérouge Lapachian.

Laval, le 23 mars 1994

91976-16-2

MARAL KAJAPACHIAN

Ida Maluorni

Prenez avis que Ida Maluorni, domicilié au 6513, De Lotbinière, Saint-Léonard, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Ida Malorni.

Saint-Léonard, le 24 janvier 1994

92016-16-2

IDA MALUORNI

Isabelle Michon

Prenez avis que Nicole Campbell, en ma qualité de mère, domiciliée au 1785, Rapide-Plat-Nord, Saint-Hyacinthe, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Isabelle Michon en celui de Isabelle Michon Campbell.

Mont-Saint-Hilaire, le 31 mars 1994

91969-16-2

NICOLE CAMPBELL

Jaesun Park

Prenez avis que Byung Ho Park, en ma qualité de père, domicilié au 5525, avenue Trent, appartement 103, Côte-Saint-Luc, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Jaesun Park en celui de Jason Park.

Montréal, le 26 mars 1994

92125-17-2

BYUNG HO PARK

Jean-François Léonard

Prenez avis que Jean-François Léonard, domicilié au 294, rue Westward, Rosemère, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Jean-François Liebner.

Laval, le 5 avril 1994

92009-16-2

JEAN-FRANÇOIS LÉONARD

Joseph, Alfred, Claude, Daniel Bélaïr

Prenez avis que Joseph, Alfred, Claude, Daniel Bélaïr, domicilié au 10742, rue Leblanc, Montréal-Nord, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph, Alfred, Claude, Daniel Beauchamp.

Montréal, le 10 avril 1994

92114-17-2

DANIEL BÉLAÏR

Joseph Alté Létourneau

Prenez avis que Joseph Alté Létourneau, domicilié au 2645, boulevard Père-Lelièvre, Duberger, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph Alphée Létourneau.

Québec, le 11 avril 1994

91924-16-2

ALPHÉE LÉTOURNEAU

Joseph Arthur Rosario Roy

Prenez avis que Joseph Arthur Rosario Roy, domicilié au 91, Principale, Saint-Flavien, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph Arthur Rosaire Roy.

Saint-Flavien, le 6 avril 1994

91948-16-2

ROSARIO ROY

Joseph Estimable

Prenez avis que Joseph Estimable, domicilié au 10625, avenue Laurentides, Montréal-Nord, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Glosert Estimable.

Montréal-Nord, le 29 mars 1994

91975-16-2

JOSEPH ESTIMABLE

Joseph Henri Jean Luc Champagne

Prenez avis que Joseph Henri Jean Luc Champagne, domicilié au 3341, rue Maréchal, appartement 17, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Luc Joseph Henri Jean Légaré.

Montréal, le 5 avril 1994

92041-17-2

LUC CHAMPAGNE

Joseph Jean Claude Réal Baribeau

Prenez avis que Joseph Jean Claude Réal Baribeau, domicilié au 387, rang 9, Landrienne, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Fernand Joseph Jean Claude Réal Baribeau.

Landrienne, le 5 avril 1994

91978-16-2

FERNAND BARIBEAU

Joseph, Jean-Yves, Stephen Lessard

Prenez avis que Diane Sylvain, en ma qualité de mère, domiciliée au 950, rang Sainte-Marguerite, Saint-Sévérin, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Joseph, Jean-Yves, Stephen Lessard en celui de Stéphane Lessard.

Saint-Sévérin, le 1^{er} avril 1994

92075-17-2

DIANE SYLVAIN

Joseph Léo-Paul Isabelle

Prenez avis que Joseph Léo-Paul Isabelle, domicilié au 165, rue Saint-Paul, Le Bic, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Léopold Joseph Isabel.

Le Bic, le 5 avril 1994

91945-16-2

Le procureur du requérant,
EDITH MOYEN, *notaire*

Joseph, Maxime Pauzé

Prenez avis que Huguette Lévesque, en ma qualité de mère, domiciliée au 4813, boulevard Henri-Bourassa Est, appartement 2, Montréal-Nord, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Joseph, Maxime Pauzé en celui de Joseph, Maxime Lévesque Pauzé.

Montréal-Nord, le 15 avril 1994

92144-17-2

HUGUETTE LÉVESQUE

Joseph Michel Danny Joanis Munger

Prenez avis que Daniel Munger, en ma qualité de père, domicilié au 23, rue Labelle, appartement 1, Gatineau, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Joseph Michel Danny Joanis-Munger en celui de Joseph Michel Dany Munger.

Gatineau, le 21 mars 1994

91951-16-2

DANIEL MUNGER

Joseph, Michel, Marc-André Racette

Prenez avis que Myriam Montpetit, en ma qualité de mère, domiciliée au 9520, Dubuisson, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Joseph, Michel, Marc-André Racette en celui de Joseph, Michel, Marc-André Montpetit Racette.

Montréal, le 12 avril 1994

92120-17-2

MYRIAM MONTPETIT

Joseph Noël Jean-Philippe Pomerleau

et
Marie Danielle Marjorie Pomerleau

Prenez avis que Marie Anne Josée Hélène Rodrigue, en ma qualité de mère, domiciliée au 605, route 108, Saint-Évariste, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Joseph Noël Jean-Philippe Pomerleau et de Marie Danielle Marjorie Pomerleau en ceux de Joseph Noël Jean-Philippe Rodrigue-Pomerleau et de Marie Danielle Marjorie Rodrigue-Pomerleau.

Saint-Georges de Beauce, le 18 mars 1994

91950-16-2

HÉLÈNE RODRIGUE

Joseph Normand Steeve Bouchard

Prenez avis que Joseph Normand Steeve Bouchard, domicilié au 14, 5^e Rue Est, Laprairie, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Styve Bouchard.

Montréal, le 3 avril 1994

92050-17-2

STYVE BOUCHARD

Josseline Renaud

Prenez avis que Josseline Renaud, domiciliée au 1805, rang Smith, Saint-Anicet, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Jocelyne Renaud.

Huntingdon, le 8 avril 1994.

92054-17-2

JOSSÉLINE RENAUD

Justin Maillet

Prenez avis que Joël Maillet, en ma qualité de père, domicilié au 1593, avenue Stanley, Sainte-Foy, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Justin Maillet en celui de Justin Ducharme.

Sainte-Foy, le 5 avril 1994

91972-16-2

JOËL MAILLET

Laura Marie Bernier

Prenez avis que Laura Marie Bernier, domiciliée à Rivière-à-Claude, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Simone Bernier.

Rivière-à-Claude, le 2 avril 1994

91939-16-2

SIMONE BERNIER

Lise Rosia Marie Marguerite Dolosa Gravel

Prenez avis que Lise Rosia Marie Marguerite Dolosa Gravel, domiciliée au 300, Pied-de-la-Montagne, Sainte-Marcelline-de-Kildare, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Lise Gravel.

Sainte-Marcelline-de-Kildare, le 12 avril 1994

92077-17-2

Dolosa (Lise) Gravel

**Liza-Marie Leclerc et
Alexandra Leclerc**

Prenez avis que Josée St-Germain, en ma qualité de mère, domiciliée au 128, Perceneige, Otterburn Park, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Liza-Marie Leclerc et de Alexandra Leclerc en ceux de Liza-Marie Leclerc-St-Germain et de Alexandra Leclerc-St-Germain.

Saint-Hyacinthe, le 11 avril 1994

92042-17-2

JOSÉE ST-GERMAIN

Louis (Paul) Rivet

Prenez avis que Marie Préfontaine, en ma qualité de mère, domiciliée au 357, chemin de la Tournelle, Laval, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom Louis (Paul) Rivet en celui de Louis (Paul) Rivet-Préfontaine.

Laval, le 29 mars 1994

92021-16-2

MARIE PRÉFONTAINE

Louise Lorraine Chouinard

Prenez avis que Louise Lorraine Chouinard, domiciliée au 307, Elgin Sud, Saint-Pamphile, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Lise Chouinard.

Saint-Pamphile, le 6 avril 1994

91970-16-2

LISE CHOUINARD

Louise Marie Gilberte LeBlanc

Prenez avis que Louise Marie Gilberte LeBlanc, domiciliée au 546, 56^e Avenue, appartement 5, Pointe-aux-Trembles, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Louize Marie Gilberte LeBlanc.

Pointe-aux-Trembles, le 12 avril 1994

92055-17-2

LOUIZE LEBLANC

Louise Parent

Prenez avis que Louise Parent, domiciliée au 8354, rue Lajeunesse, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Louise DeVandière-Parent.

Montréal, le 13 avril 1994

92117-17-2

LOUISE PARENT

Maciej Cezary Nowakowski

Prenez avis que Maciej Cezary Nowakowski, domicilié au 4034, avenue Grey, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Maciej Cezary Sawan.

Montréal, le 10 avril 1994

92015-16-2

MACIEJ CESARY NOWAKOWSKI

Madeleine Sylvain

Prenez avis que Madeleine Sylvain, domiciliée au 73, Carette, Thetford Mines, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Denise Sylvain.

Thetford Mines, le 18 avril 1994

92124-17-2

MADELEINE SYLVAIN

Manuel Verganelakis

Prenez avis que Manuel Verganelakis, domicilié au 923, Dunlop, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Manuel Vergan.

Montréal, le 15 avril 1994

92116-17-2

MANUEL VERGANELAKIS

Marco Roy

Prenez avis que Marco Roy, domicilié au 135, Sévigny, appartement 1, Repentigny, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marco Teasdale.

Repentigny, le 13 avril 1994

92074-17-2

Marco Roy

Marie Claire Anne Rousselet

Prenez avis que Marie Claire Anne Rousselet, domiciliée au 13705, rue De Montigny, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Claire Ann Rousselet.

Montréal, le 22 mars 1994

92040-17-2

ANNE ROUSSELET

Marie Claire Hélène Lavigne

Prenez avis que Marie Claire Hélène Lavigne, domiciliée au 251, route de l'Église, Saint-Eugène, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Hélène Vaillancourt.

Saint-Eugène, le 14 avril 1994

92146-17-2

HÉLÈNE LAVIGNE

Marie Claire Jeanne Fournier

Prenez avis que Marie Claire Jeanne Fournier, domiciliée au 2129, Saint-Jean-Baptiste, L'Ancienne-Lorette, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Claire Jeannine Fournier.

L'Ancienne-Lorette, le 18 avril 1994

92121-17-2

JEANNINE FOURNIER

Marie Claire Nancy Harvey-Gravel

Prenez avis que Hélène Harvey, en ma qualité de mère, domiciliée au 23, rue Zola, Sainte-Foy, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Marie Claire Nancy Harvey-Gravel en celui de Nancy Harvey.

Sainte-Foy, le 6 avril 1994

91971-16-2

HÉLÈNE HARVEY

Marie, Denise, Chantal

Prenez avis que Marie, Denise, Chantal domiciliée au 11615, avenue Bellevois, Montréal-Nord, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie, Denise, Chantal Desjardins.

Montréal-Nord, le 15 avril 1994

92145-17-2

CHANTAL SIROIS

Marie Elise Cécile Renaud

Prenez avis que Marie Elise Cécile Renaud, domiciliée au 065, chemin Le Pré, C.P. 372, Cap-aux-Meules, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Lise Renaud.

Îles-de-la-Madeleine, le 7 avril 1994

91977-16-2

LISE RENAUD

Marie Estelle Lise Guérard

Prenez avis que Marie Estelle Lise Guérard, domiciliée au 2029, rue Dickson, Sillery, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Estelle Lyse Guérard.

Sillery, le 11 avril 1994

92013-16-2

MARIE ESTELLE LISE GUÉRARD

Marie Fernande Rosine Paule Clément

Prenez avis que Marie Fernande Rosine Paule Clément, domiciliée au 57, Principale, Bouchette, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Fernande Rosine Paulette Clément.

Bouchette, le 4 avril 1994

91947-16-2

PAULE CLÉMENT

Marie Florence Christiane Henriette Renaud

Prenez avis que Marie Florence Christiane Henriette Renaud, domiciliée au 973, Beaulieu, Saint-Jean-Chrysostome, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Sophie Renaud.

Saint-Jean-Chrysostome, le 19 avril 1994

92142-17-2

(CHRISTIANE) SOPHIE RENAUD

Marie Florence Lily Boulet

Prenez avis que Marie Florence Lily Boulet, domiciliée au 3221, avenue Verdun, Verdun, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Florence Lily Liliane Boulet.

Verdun, le 12 avril 1994

92073-17-2

Lily Liliane Boulet

Marie Germaine Solange Sylvie Paquet-Bourgoin

Prenez avis que Marie Germaine Solange Sylvie Paquet-Bourgoin, domiciliée au 620, chemin Saint-Louis, appartement 2, Québec, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Germaine Solange Sylvie Bourgoin-Couillard.

Québec, le 15 avril 1994

92118-17-2

Les procureurs de la requérante,
DESIARDINS DUCHARME STEIN MONAST

Marie, Ginette, Suzanne Boyer

Prenez avis que Marie, Ginette, Suzanne Boyer, domiciliée au 14, 5^e Rue Est, Saint-Mathieu-de-La Prairie, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Suzanne Boyer-Vallières.

Montréal, le 28 mars 1994

91942-16-2

SUZANNE BOYER

Marie Huguette Line Cyndy Agostini

Prenez avis que Christiane Tremblay, en ma qualité de mère, domiciliée au 2142, rue Hall, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Marie Huguette Line Cyndy Agostini en celui de Marie Huguette Line Cyndy Tremblay.

Montréal, le 30 mars 1994

92036-17-2

CHRISTIANE TREMBLAY

Marie-Isabelle Luce Catherine Bellemare-Hodgson

Prenez avis que Bernard R. Hodgson, en ma qualité de père, domicilié au 1246, avenue des Pins, Sillery, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Marie-Isabelle Luce Catherine Bellemare-Hodgson en celui de Marie-Isabelle Luce Catherine Hodgson.

Sillery, le 11 avril 1994

92022-16-2

BERNARD R. HODGSON

Marie-Josée Nathalie Monast

Prenez avis que Marie-Josée Nathalie Monast, domiciliée au 3020, boulevard Maric-Victorin, Sainte-Catherine, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Natjé Monast.

Montréal, le 15 avril 1994

92119-17-2

MARIE-JOSÉE NATHALIE MONAST

Marie, Julie, Catherine, Vanessa Poiré

Prenez avis que Louise Roy, en ma qualité de mère, domiciliée au 1028-11, Jorcan, Saint-Jean-Chrysostome, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Marie, Julie, Catherine, Vanessa Poiré en celui de Marie, Julie, Catherine, Vanessa Roy Poiré.

Saint-Jean-Chrysostome, le 14 avril 1994

92090-17-2

LOUISE ROY

Marie Lise Noëlla Boucher

Prenez avis que Marie Lise Noëlla Boucher, domiciliée au 7400, rue Beaubien, appartement 406, Anjou, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Lise Noëlla Ebacher.

Montréal, le 12 avril 1994

92052-17-2

MARIE LISE NOËLLA EBACHER

Marie Loraine Diane Gisselène Dupuis

Prenez avis que Marie Loraine Diane Gisselène Dupuis, domiciliée au 8220, Casgrain, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Loraine Diane Ghislaine Dupuis.

Montréal, le 13 avril 1994

92149-17-2

GHISLAINE DUPUIS

Marie Marcelle Elianna Lauzon

Prenez avis que Marie Marcelle Elianna Lauzon, domiciliée au 89, Sénécal, Longueuil, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Eliane Lauzon.

Longueuil, le 9 avril 1994

92023-16-2

MARIE MARCELLE ELIANNA LAUZON

Marie-Noëlla-Jeannine Corcy

Prenez avis que Marie-Noëlla-Jeannine Corcy, domiciliée au 208, 5e Avenue, Lasalle, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie-Noëlla-Jeannine Courcy.

Lasalle, le 6 avril 1994

91949-16-2

JEANNINE RACINE

Marie Pierrette (Louisa, Véronique, Edith) Chabot

Prenez avis que Marie Pierrette (Louisa, Véronique, Edith) Chabot, domiciliée au 999, rue Violette, Laval, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie-Pier (Louisa, Véronique, Edith) Chabot.

Laval, le 15 avril 1994

92078-17-2

Marie Pierrette Chabot

Marie-Simone-Carmelle Tremblay

Prenez avis que Marie-Simone-Carmelle Tremblay, domiciliée au 129, des Saguenéens, Chicoutimi, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie-Simone-Carmen Tremblay.

Chicoutimi, le 6 avril 1994

91973-16-2

CARMEN TREMBLAY

Marie Suzanne Agathe

Prenez avis que Marie Suzanne Agathe, domiciliée au 27, Low, Baie-Comeau, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Suzanne Agathe Gauthier.

Baie-Comeau, le 6 avril 1994

91946-16-2

SUZANNE GAUTHIER

Marie Valérie Kim Chi Tessier

Prenez avis que Odette Tessier, en ma qualité de mère, domiciliée au 6515, rue Alma, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Marie Valérie Kim Chi Tessier, en celui de Marie Valérie Kim Tessier.

Montréal, le 28 mars 1994

92088-17-2

ODETTE TESSIER

Marilyn, Audrey, Annikim Lauzon

Prenez avis que Diane Chartrand, en ma qualité de mère, domiciliée au 216, Chaumontel, Sainte-Thérèse, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Marilyn, Audrey, Annikim Lauzon en celui de Marilyn, Audrey, Annikim Chartrand.

Sainte-Thérèse, le 12 avril 1994

92141-17-2

DIANE CHARTRAND

Mark John Hewitt Bellefontaine

et
Nathan Lee Bellefontaine

Prenez avis que Debra Lee Manning, en ma qualité de mère, domiciliée au 4894, rue Des Érables, Pierrefonds, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Mark John Hewitt Bellefontaine et de Nathan Lee Bellefontaine en ceux de Mark John Hewitt Manning et de Nathan Lee Manning.

Pointe-Claire, le 12 avril 1994

92056-17-2

DEBRA LEE MANNING

Martin Bateman

Prenez avis que Rolande Poulin, en ma qualité de mère, domiciliée au 64, rue Amireault, L'Épiphanie, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Martin Bateman en celui de Martin Poulin.

L'Épiphanie, le 8 avril 1994

92014-16-2

ROLANDE POULIN

Mélanie Johanne St-Louis

Prenez avis que Laurie Moore, en ma qualité de mère, domiciliée au 428, avenue Ash, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Mélanie Johanne St-Louis en celui de Mélanie Johanne St-Louis-Moore.

Montréal, le 24 mars 1994

92051-17-2

LAURIE MORRE

Michel Lachapelle

Prenez avis que Michel Lachapelle, domicilié au 5333, Papineau, appartement 3, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Michel Beauregard.

Montréal, le 25 février 1994

91979-16-2

MICHEL LACHAPELLE

Mounir Lamouri

Prenez avis que Mounir Lamouri, domicilié au 4522, rue Girouard, appartement 12, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Yannick Lamouri.

Montréal, le 14 mars 1994

5823-16-2

MOUNIR LAMOURI

Myriam Marcotte-Cloutier et David Marcotte-Cloutier

Prenez avis que Linda Marcotte, en ma qualité de mère, domiciliée au 1963, Saint-Exupéry, L'Ancienne-Lorette, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Myriam Marcotte-Cloutier et de David Marcotte-Cloutier en ceux de Myriam Cloutier et de David Cloutier.

L'Ancienne-Lorette, le 11 avril 1994

91966-16-2

LINDA MARCOTTE

Nunzio Antonecchia

Prenez avis que Nunzio Antonecchia, domicilié au 12570, Beauchatel, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Nunzio Ezio Antonecchia.

Montréal, le 4 mars 1994

92140-17-2

NUNZIO ANTONECCHIA

Rafael Ortiz Aguirre

Prenez avis que Rafael Ortiz Aguirre, en ma qualité de père, domicilié au 2641, rue Centre, appartement 5, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Cecilia Guillermina Belloso en celui de Cecilia Guillermina Ortiz Belloso.

Montréal, le 31 mars 1994

91941-16-2

RAFAEL ORTIZ AGUIRRE

Ramzi Mokhtar Boulila

Prenez avis que Mohamed Boulila, en ma qualité de père, domicilié au 2433, Eugène-Fiset, Sillery, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Ramzi Mokhtar Boulila en celui de Rémi Mokhtar Boulila.

Québec, le 14 avril 1994

92089-17-2

MOHAMED BOULILA

Randa El-Zawahra

Prenez avis que Randa El-Zawahra, domicilié au 5350, de Salaberry, appartement 102, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Randa Daher.

Montréal, le 29 mars 1994

91943-16-2

RANDA EL-ZAWAHRA

Renald Bernier

Prenez avis que Renald Bernier, domicilié 1828, route Paquet, Saint-Nicolas, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Ronald Bernier.

Saint-Nicolas, le 12 avril 1994

92039-17-2

RONALD BERNIER

Rhéjeanne Poirier

Prenez avis que Rhéjeanne Poirier, domiciliée au 249, rue Phancuf, Saint-Pie, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Réjeanne Poirier.

Saint-Pie, le 14 avril 1994

92123-17-2

RÉJEANNE POIRIER

Rose-Anne Nadeau

Prenez avis que Rose-Anne Nadeau, domiciliée au 196, rang 8-9 Ouest, Sainte-Rose, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Rosann Nadeau.

Poularies, le 11 avril 1994

92038-17-2

ROSANN NADEAU

Said Padshah

Prenez avis que Said Padshah, domicilié au 40, avenue Maple, appartement 7A, Sainte-Anne-de-Bellevue, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Said Padshah Saadat.

Sainte-Anne-de-Bellevue, le 7 avril 1994

92031-16-2

SAID PADSHAH

Stéphane Isaac Eljarrat

Prenez avis que Stéphane Isaac Eljarrat, domicilié au 3300, De Falaise, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Stéphane Isaac Lambotin.

Québec, le 8 avril 1994

91923-16-2

STÉPHANE ELJARRAT

Tadeusz Radwanski

Prenez avis que Tadeusz Radwanski, domicilié au 7395, Beaudelaire, Saint-Léonard, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Edward Ted Rodden.

Montréal, le 5 avril 1994

91944-16-2

TADEUSZ RADWANSKI

Tamara Nikolajew

Prenez avis que Tamara Nikolajew, domicilié au 5735, boulevard Robert, Saint-Léonard, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Tamara Peter Stammer Nikolajew.

Saint-Léonard, le 5 avril 1994

92080-17-2

TAMARA NIKOLAJEW

Tournesol Izmaël Guay

Prenez avis que Hélène Guay, en ma qualité de mère, domiciliée au 61, rang Saint-Léon, Saint-Théophile, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Tournesol Izmaël Guay en celui de Izmaël Guay.

Saint-Georges de Beauce, le 24 mars 1994

92010-16-2

HÉLÈNE GUAY

Vicky Bélanger

Prenez avis que Bertrand Bergeron, en ma qualité de père, domicilié au 201, rue Des Buis, Saint-Rédempteur, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Vicky Bélanger en celui de Vicky Bergeron.

Saint-Rédempteur, le 7 mars 1994

92029-16-2

BERTRAND BERGERON

**Yasmin Molavi-Tabrizi
et David Hossein Molavi-Tabrizi**

Prenez avis que Monica Delbuey, en ma qualité de mère, domiciliée au 569, rue Canning, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Yasmin Molavi-Tabrizi et David Hossein Molavi-Tabrizi en ceux de Yasmin Delbuey-Molavi et de David Hossein Delbuey-Molavi.

Montréal, le 23 mars 1994

92079-17-2

MONICA DELBUEY

Ziyad Edouard Akkaoui

Prenez avis que Ziyad Edouard Akkaoui, domicilié au 1101, Saint-Urbain, appartement 204, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Ziyad Edward Akkaoui.

Montréal, le 8 avril 1994

92012-16-2

ZIYAD EDOUARD AKKAOUI

Compagnies (Divers) — Loi sur les**Dissolution — Demandes de****1118-7655 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie « 1118-7655 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 12 avril 1994

92100 *Les procureurs de la compagnie,*
MENDELSONN ROSENTZVEIG SHACTER, *avocats*

2334-1944 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2334-1944 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 mars 1994

92101 *La présidente,*
MADELEINE DUBREUIL

2441-1399 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2441-1399 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 6 avril 1994

92070 *Le président,*
RÉAL FORAND

2538-4306 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2538-4306 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Bernières, le 25 mars 1994

92061 *Pour la compagnie,*
CLAIRE CHASSÉ

2544-3284 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2544-3284 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Longueuil, le 11 avril 1994

92063

Le président,
ARTIN DJEVALIKIAN

2760-3273 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2760-3273 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

L'Ascension, le 10 avril 1994

92043

La présidente,
MICHELLE DESSUREAULT

2552-2004 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2552-2004 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Waterloo, le 28 mars 1994

92049

Le président,
SERGE POIRIER

2844-7860 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2844-7860 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 14 avril 1994

92095

Le président,
CHAOUKI NSEIR

2622-2810 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2622-2810 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 17 février 1994

92107

Le président,
JOSEPH ORLANDO

2952-1382 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2952-1382 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 10 avril 1994

92047

Le président,
BERNARD ATLAN

2632-7916 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2632-7916 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 15 mars 1994

92096

L'administrateur,
CARMINE MERCADANTE

2958-3663 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2958-3663 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 14 avril 1994

92128

Le président,
ANDRÉ GUAY

2759-6121 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2759-6121 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Granby, le 8 avril 1994

92097

Le président,
RÉJEAN GINCE

2961-4609 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2961-4609 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 17 mars 1994

92060

L'administrateur,
EDWARD CHOI

AMITOI INC.

Prenez avis que la compagnie «AMITOI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Val-Bélair, le 20 avril 1994

92122

Le président,
CHANAN SINGH SANGHERA

ASSOCIATION DES APPRENTIS-CHIMISTES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Prenez avis que la compagnie «ASSOCIATION DES APPRENTIS-CHIMISTES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 14 avril 1994

92058

La trésorière,
LOUISE GENDRON

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE SUR LES PROSTAGLANDINES ET AUTRES DÉRIVÉS INC.

Prenez avis que la compagnie «ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE SUR LES PROSTAGLANDINES ET AUTRES DÉRIVÉS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 16 mars 1994

92103

L'administrateur,
L.S. WOLFE

BEAUCHESNE POULIOT & ASS. INC.

Prenez avis que la compagnie «BEAUCHESNE POULIOT & ASS. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 14 avril 1994

92112

Le président,
JACQUES J. BEAUCHESNE

CENTRE CULTUREL DE ST-BONAVENTURE INC.

Prenez avis que la compagnie «CENTRE CULTUREL DE ST-BONAVENTURE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Bonaventure, le 21 mars 1994

92147

Le président,
JACQUES LAVOIE

CENTRE DE FORMATION SPIRITUELLE D'EASTMAN

Prenez avis que la compagnie «CENTRE DE FORMATION SPIRITUELLE D'EASTMAN» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Stoke, le 14 avril 1994

92105

Le vice-président,
JEAN-MARC GUILLOTIN

CENTRE ROUTIER VILLE-MARIE INC.

Prenez avis que la compagnie «CENTRE ROUTIER VILLE-MARIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Ville-Marie, le 21 février 1994

92064

Le secrétaire de la compagnie,
ROGER BERNARD

CLUB LE MATCH PARFAIT INC.

Prenez avis que la compagnie «CLUB LE MATCH PARFAIT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Anjou, le 6 avril 1994

92126

Le président,
MARC DUMONT

CLUB VIDÉO ROSEMONT INC.

Prenez avis que la compagnie «CLUB VIDÉO ROSEMONT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Mascouche, le 1^{er} mars 1994

92066

Le président,
GÉRALD ROBERT

CONCEPTIONS LION INC.

Prenez avis que la compagnie «CONCEPTIONS LION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 15 février 1994

92139

Le président,
MICHEL GRENIER

CONSTRUCTION YVES DARSIGNY INC.

Prenez avis que la compagnie «CONSTRUCTION YVES DARSIGNY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Damasc, le 29 mars 1994

92111

Le président,
YVES DARSIGNY

CORDONNERIE DAX INC.

Prenez avis que la compagnie «CORDONNERIE DAX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 11 avril 1994

92072

Les procureurs de la compagnie,
ROY, DAGENAIS, ALLEN ET ASS., *avocats*

**CORPORATION DES FÊTES DU
250^e ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE
LA PAROISSE SAINT-VINCENT-DE-PAUL
(VILLE DE LAVAL) INC.**

Prenez avis que la corporation «CORPORATION DES FÊTES DU 250^e ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA PAROISSE SAINT-VINCENT-DE-PAUL (VILLE DE LAVAL) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 28 mars 1994

92093

Les procureurs de la corporation,
LEDUC LAMBERT

DOSE STRATÉGIE MARKETING INC.

Prenez avis que la compagnie «DOSE STRATÉGIE MARKETING INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 8 mars 1994

92046

La présidente,
BRIGITTE MORENCY

EVACMED (1990) INC.

Prenez avis que la compagnie «EVACMED (1990) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 21 avril 1994

92151

Le secrétaire de la compagnie,
CAMILLE FORTIER

FIRME D'EXPERTISES TREMPE, GILBERT & ASSOCIÉS INC.

Prenez avis que la compagnie «FIRME D'EXPERTISES TREMPE, GILBERT & ASSOCIÉS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 18 avril 1994

92135

Le président,
CLAUDE TREMPE

FLORIE-EN-MÉNAGE

Prenez avis que la compagnie «FLORIE-EN-MÉNAGE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 10 mars 1994

92094

L'administrateur,
DENIS PLANTE

FONDATION D'OBSTÉTRIQUE-GYNÉCOLOGIE DU QUÉBEC

Prenez avis que la corporation «FONDATION D'OBSTÉTRIQUE-GYNÉCOLOGIE DU QUÉBEC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 19 avril 1994

92129

Les procureurs de la corporation,
FLYNN, RIVARD

FUN-FUN VIDÉO INC.

Prenez avis que la compagnie «FUN-FUN VIDÉO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hubert, le 17 mars 1994

92127

Pour la compagnie,
RAYMOND LANDRY

GESTION C.L.R.D. INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION C.L.R.D. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Pamphile, le 12 avril 1994

92045

Le procureur de la compagnie,
PIERRE COULOMBE, *notaire*

GESTION JACQUES DROUIN INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION JACQUES DROUIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Lambert, le 15 avril 1994

92138

Le président,
JACQUES DROUIN

HALTE-GARDERIE LES BOUTS'CHOUX DES MARGUERITES (1991)

Prenez avis que la compagnie «HALTE-GARDERIE LES BOUTS'CHOUX DES MARGUERITES (1991)» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, le 11 janvier 1994

92071

La présidente,
JOHANNE ROY

INDUSTRIES PADU INC.

Prenez avis que la compagnie «INDUSTRIES PADU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal-Nord, le 13 avril 1994

92130

Le président,
P. DURBECQ

I.T.S. COMMUNICATION INC.

Prenez avis que la compagnie «I.T.S. COMMUNICATION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Bruno, le 11 avril 1994

92102

Le vice-président,
RAYNALD DROLET

LA BOÎTE À CUBES INC.

Prenez avis que la compagnie «LA BOÎTE À CUBES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Antoine, le 11 avril 1994

92059

Le président,
JEAN-CLAUDE DELORME

LA MAISON DU SOLEIL CHANTANT INC.

Prenez avis que la compagnie «LA MAISON DU SOLEIL CHANTANT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 15 avril 1994

92136

Pour la compagnie,
SUZANNE CHABOT

LE TEMPS D'UN RÊVE

Prenez avis que la compagnie «LE TEMPS D'UN RÊVE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 25 mars 1994

92069

Le procureur de la compagnie,
PIERRE NADEAU

LES DÉVELOPPEMENTS GEMCOR INC.

Prenez avis que la compagnie «LES DÉVELOPPEMENTS GEMCOR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 13 avril 1994

92067

Le procureur de la compagnie,
CHARLES OUELLETTE, avocat

LES ENTREPRISES ST-LAMBERT LTÉE

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES ST-LAMBERT LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Lambert, le 25 mars 1994

92062

Le président,
HENRI-LOUIS THIBODEAU

LES INVESTISSEMENTS W. MILLER INC.

Prenez avis que la compagnie «LES INVESTISSEMENTS W. MILLER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 16 mars 1994

92044

Le secrétaire-trésorier,
SHARON SEGAL

LES VIVACES DE L'ÎLE INC.

Prenez avis que la compagnie «LES VIVACES DE L'ÎLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 30 avril 1994

92048

Le président,
CLAUDE FERLAND

L'UNIVERSALITÉ DU TRAITÉ BLANC INC.

Prenez avis que la compagnie «L'UNIVERSALITÉ DU TRAITÉ BLANC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 18 avril 1994

92137

Pour la compagnie,
THÉRÈSE THIBAUT

MARCEL LAVALLÉE INC.

Prenez avis que la compagnie «MARCEL LAVALLÉE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 13 avril 1994

92068

Le procureur de la compagnie,
CHARLES OUELLETTE, *avocat*

QUÉBEC : PREMIER PEUPLE FONDATEUR

Prenez avis que la corporation «QUÉBEC: PREMIER PEUPLE FONDATEUR» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 11 avril 1994

92110

Pour la corporation,
GÉRARD CHARPENTIER

SÉRIE BLANCHE INC.

Prenez avis que la compagnie «SÉRIE BLANCHE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 décembre 1993

92104

Le président,
VIATEUR CASTONGUAY

SERVICES PROFESSIONNELS MÉDI-DENT INC.

Prenez avis que la compagnie «SERVICES PROFESSIONNELS MÉDI-DENT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 22 mars 1994

92109

Les procureurs de la compagnie,
MCCARTHY TÉTRAULT

SMASH AUTO BEC INC.

Prenez avis que la compagnie «SMASH AUTO BEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Longueuil, le 28 février 1994

92106

Le président,
YVON LABRECQUE

SOCIÉTÉ D'EXPERTS TECHNIGLOBE INC.

Prenez avis que la compagnie «SOCIÉTÉ D'EXPERTS TECHNIGLOBE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 17 février 1994

92108

Le président,
SERGE CIURLI

TOITURE G.M. INC.

Prenez avis que la compagnie «TOITURE G.M. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Brossard, le 11 novembre 1993

92099

Le président,
YVES GRENIER

UNION DES RETRAITÉS ET HANDICAPÉS DU QUÉBEC (INC.) U.R.H.Q.

Prenez avis que la compagnie «UNION DES RETRAITÉS ET HANDICAPÉS DU QUÉBEC (INC.) U.R.H.Q.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Élie-D'Orford, le 23 mars 1994

92148

Le président,
VICTOR LEUNENS

VERDUROSOL INC.

Prenez avis que la compagnie «VERDUROSOL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Marie de Beauce, le 13 avril 1994

92065

Le procureur de la compagnie,
ROGER PLANTE, notaire

conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

5831

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Coopératives — Loi sur les

CENTRE COOPÉRATIF D'ACTIVITÉS PHYSIQUES INTER-RAQTION

Avis est donné que «CENTRE COOPÉRATIF D'ACTIVITÉS PHYSIQUES INTER-RAQTION», dont le siège social était situé à Rouyn-Noranda, Québec, a été dissoute le 23 mars 1994,

LES SERRES CO-OP DE L'ESTRIE

Avis est donné que «LES SERRES CO-OP DE L'ESTRIE», dont le siège social était situé à Granby, Québec, a été dissoute le 23 mars 1994, conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

5831

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Curateur public — Loi sur le

Avis de qualité

Conformément aux dispositions de l'article 32 de la Loi sur le curateur public et de l'article 699 du Code civil du Québec, le curateur public donne avis qu'il est administrateur provisoire des biens délaissés et liquidateur des successions non réclamées pour les personnes ci-dessous mentionnées:

1° Biens trouvés sur un cadavre non réclamé:

Nom	Domicilié	Date du décès
BOUCHER, Arthur	3414, D'Iberville, Montréal	94 01 25
PICARD, Arthur	106, Dubuc, Longueuil	94 01 26
POPE, Greta	2070, Maisonneuve, appartement 38, Montréal	94 02 08
TINSLEY, Richard	8670, Stuart, appartement 205, Montréal	94 01 30

2° Biens situés au Québec dont les propriétaires ou les héritiers sont inconnus ou introuvables ou auxquels ils ont renoncé:

AMAN, Laura E.	vente d'un terrain	inconnu
COUTU, Robert	part d'héritage succession Véronique Duguay	93 01 11
ERNIAK, Annie	5155, Sainte-Catherine Est, Montréal	94 01 24
JERES, André	1044, L'Allemand, Drummondville	93 01 15
LESSARD, Conrad	857, Du Couvent, appartement 3, Montréal	94 01 29
MCDONALD, Edward	745, place Fortier, Ville Saint-Laurent	94 02 22
RANCOURT, René	5221, Byron, Montréal	94 02 10
REUTHE, Gustav	Apartado Postal 2016, Mexico — introuvable	inconnu
ROWE, Harold	1211, Sainte-Elizabeth, appartement 2, Montréal	94 03 02
SILKOVIC, Rados	190, Des Pins, appartement 16, Montréal	94 01 18
STEVENSON, M.	inconnu	inconnu
ZAHAVA-EVEN, Muha	inconnu	inconnu

Participation au fond de retraite des employés de « Les Artisans »

AUBERTIN, Carmen	GRENON, Jeannine	MARCOTTE, Pierre
BLOUIN, René	GUINDON, Robert	MÉNARD, Paul
BREAULT, Jacques	HARRISSON, Danielle	MIREAULT, Denis
BRUNEAU, Jean-François	HÊTU, Bernard	OUELLET, Ghislaine
CAISSIE, Carmelle	LABELLE, André	PAQUET, Jacques
CARON, Janine	LAFRENIÈRE, André	PARENT, Claude
CÉRÉ, Michel	LALONDE, Daniel	PAYETTE, André
CHAGNON, Yvon	LAROCHELLE, Mario	PHANEUF, Luc
COOKE, Robert	LAVALLÉE, Viviane	PIRAS, Raymonde
DESJARDINS, François	LAVENTURE, Gérard	ROY, Marcel
DESROCHES, Jacques	LEFEBVRE, Réjean	ST-AMAND, Simone
GAGNON, Marie	LIZOTTE, Jean-Marc	TANGUAY, Michel
GARANT, Céline	LOCAS, Pierre	VAILLANCOURT, Bernard
GAREAU, Michel	MADORE, Roland	

3° Biens délaissés par les personnes morales dissoutes:

DÉVELOPPEMENT LAC ST-LOUIS INC.
LES GESTIONS REALVIEW LTÉE

LES COMPLEXES INDUSTRIELS BERNIÈRES INC.

4° Successions non réclamées:

Nom	Domicilié	Date du décès
BAZINET, Émilienne	150, boulevard Saint-Luc, Saint-Jean Richelieu	93 09 23
BÉDARD, Gérard	1210, Saint-Laurent Ouest, Longueuil	93 10 18
BELZILE, Charles	68, de l'Église, Sayabec	93 11 18
BOURQUE, Marie-Claire	244, Gauthier, Charlemagne	93 05 06
FORTIER, Gilles	436, Dalpé, Saint-Amable	93 02 14
HUARD, Klébert	1904, Saint-Paul, Jonquière	93 10 17
KOSTKA, Dezider	90, Bockus, appartement 303, Greenfield Park	93 12 12
LABERGE, Steeve	3267, Jacques-Cartier, Rivière-Pentecôte	93 03 21
LÉTOURNEAU, Jean-Roch	6250, Huphison, Montréal	93 07 04
MAISONNEUVE, Denis	1-1018, Notre-Dame, Gatineau	93 11 20
MARIER, Jean Denis	105, King Est, appartement 22, Sherbrooke	93 06 20
MARION, Gérard	295, Saint-Jovite, appartement 401, Saint-Jérôme	93 09 12
MARTINEAU, Rita	45, Des Lilas Est, appartement 2, Québec	93 11 13
ROBITAILLE, Rita	Sainte-Foy	93 08 18
RUFIANGE, Jean-Claude	44A, Saint-Théodore, appartement 1, Valleyfield	94 01 30
TOUTANT, Denis	9250, Roussel, Brossard	93 12 23

Selon l'article 794 du Code civil du Québec, le curateur public dresse un inventaire des successions non réclamées au paragraphe 4 du présent avis. Sur demande, ces inventaires peuvent être consultés au bureau du curateur public à l'adresse ci-dessous.

Le curateur public remettra les biens et les revenus produits depuis le début de son administration provisoire au propriétaire ou aux héritiers qui se manifestent dans les dix ans du début de sa gestion pour les paragraphes 1 à 3 et dans les dix ans de la date du décès pour le paragraphe 4.

Le curateur public du Québec,
Direction des biens délaissés
600, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 500
Montréal (Québec)
H3B 4W9
Tél.: 1-514-873-4074
1-800-363-9020

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

COMPAGNIE D'ASSURANCE ALLIANZ DU CANADA

Modification de permis

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de COMPAGNIE D'ASSURANCE ALLIANZ DU CANADA a été modifié et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

- Contre la maladie ou les accidents
- Automobile
- Biens
- Bris des machines
- Garantie
- Responsabilité

Conformément aux exigences du chapitre II, titre IV de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32), l'assureur maintient un cautionnement suffisant auprès du ministre des Finances du Québec, soit un cautionnement d'une valeur de 1 000 000 \$.

Le siège social de la compagnie est situé au 425, Bloor Street East, local 200, Toronto (Ontario), M4W 3R5.

Québec, le 1^{er} novembre 1993

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

5830

COMPAGNIE D'ASSURANCE TRAFALGAR DU CANADA

Modification de permis

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de COMPAGNIE D'ASSURANCE TRAFALGAR DU CANADA a été modifié et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

- Contre la maladie ou les accidents
- Automobile
- Biens
- Bris des machines
- Responsabilité

Conformément aux exigences du chapitre II, titre IV de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32), l'assureur maintient un cautionnement suffisant auprès du ministre des Finances du Québec, soit un cautionnement d'une valeur de 600 000 \$.

Le siège social de la compagnie est situé au 425, Bloor Street East, local 200, Toronto (Ontario), M4W 3R5.

Québec, le 18 avril 1994

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

5830

Loi électorale

Directeurs et directrices du scrutin

Conformément aux dispositions de l'article 508 de la Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3), je donne avis que j'ai nommé le 15 avril 1994 la personne suivante pour remplir la fonction de directeur du scrutin pour une durée de 10 ans.

Circonscription	Nom, prénom	Profession	Adresse du domicile
Masson	Girouard, Benoit	Avocat	813, Massawippi Lachenaie

5829

*Le directeur général des élections et
président de la Commission de la représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Village de Deauville et Ville de Rock Forest

Le ministre des Affaires municipales donne avis conformément à l'article 162 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) qu'il a approuvé en date du 7 avril 1994, le règlement numéro 366 du village de Deauville ayant pour but d'annexer à son territoire une partie de celui de la ville de Rock Forest.

La description du territoire visé par l'annexion est celle qui a été rédigée par la ministre de l'Énergie et des Ressources le 14 septembre 1993; cette description apparaît en annexe.

Le ministre des Affaires municipales donne également avis, conformément à l'article 30 de la loi, qu'à la suite de cette annexion la population du village de Deauville est établie à 2 195 habitants et celle de la ville de Rock Forest à 14 549 habitants.

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,
CLAUDE RYAN*

DESCRIPTION OFFICIELLE DES LIMITES DU TERRITOIRE DÉTACHÉ DE LA VILLE DE ROCK FOREST ET ANNEXÉ AU VILLAGE DE DEAUVILLE, DANS LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SHERBROOKE

Un territoire faisant actuellement partie de la ville de Rock Forest, dans la municipalité régionale de comté de Sherbrooke, comprenant en référence au cadastre du canton d'Orford les lots 516-29 et 516-30 et une partie du lot 516-31, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du sommet de l'angle sud-ouest du lot 516-29; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: la ligne nord-ouest des lots 516-29 et 516-30; partie de la ligne nord-ouest du lot 516-31 sur une distance de 5,18 mètres; dans le lot 516-31, vers le sud-est, une ligne droite jusqu'à un point situé sur la ligne sud dudit lot et à distance de 5,96 mètres du coin sud-ouest du susdit lot, distance mesurée suivant ladite ligne sud; enfin, partie de la ligne sud du lot 516-31 et la ligne sud des lots 516-30 et 516-29 jusqu'au point de départ; lequel territoire est annexé au village de Deauville.

Dans la présente description les distances sont exprimées en mètres (SI).

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de l'arpentage
Québec, le 14 septembre 1993

Préparée par: Gilles Cloutier,
arpenteur-géomètre

5825

Industrie, du commerce, de la science et de la technologie

Vieux-Québec et l'axe Saint-Paul / Vieux-Port
Avis d'autorisation

Conformément à l'article 13 de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux (L.R.Q. c. H-2.1), le sous-ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le ministre donne avis qu'il autorise que le public soit admis dans les établissements commerciaux de vente au détail qui exercent leurs activités sur le territoire du secteur du Vieux-Québec et de l'axe Saint-Paul/Vieux-Port, en dehors des heures prévues à l'article 2 ainsi que les jours visés par l'article 3 de cette loi, pour la période demandée, à compter du 15 avril 1994, et ce jusqu'au 14 avril 1999 inclusivement.

Québec, le 31 mars 1994

*Le sous-ministre de l'Industrie,
du Commerce, de la Science et
de la Technologie,
RENAUD CARON*

5827

Village de Saint-Sauveur-des-Monts

Avis d'autorisation

Conformément à l'article 13 de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux (L.R.Q. c. H-2.1), le sous-ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le ministre, donne avis qu'il autorise que le public soit admis dans les établissements commerciaux de vente au détail qui exercent leurs activités sur le territoire du village de Saint-Sauveur-des-Monts, en dehors des heures prévues à l'article 2 ainsi que les jours visés par l'article 3 de cette loi, du 15 avril 1994 jusqu'au 14 avril 1999 inclusivement.

Québec, le 31 mars 1994

*Le sous-ministre de l'Industrie,
du Commerce, de la Science et
de la Technologie,
RENAUD CARON*

5827

Proclamations

(L.S.) MARTIAL ASSELIN, C.P., C.R.
Gouvernement
du Québec

Proclamation

CONCERNANT la cessation de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Terrebonne sur le territoire de la ville de Mascouche

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter du trente et unième jour après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la ville de Mascouche sera soustrait de la juridiction de la cour municipale établie dans la ville de Terrebonne.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite au décret du gouvernement du Québec numéro 418-94, adopté le 23 mars 1994 suivant la recommandation du ministre de la Justice et du ministre des Affaires municipales.

En vertu de l'article 208 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72.01), le retrait du territoire d'une municipalité de la compétence de la cour municipale d'une autre municipalité est assujéti aux règles en vigueur le 31 mars 1991.

Conformément à l'article 7.1 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72), le conseil d'une municipalité peut, par le vote affirmatif de la majorité de ses membres, adopter un règlement abrogeant un règlement soumettant son territoire à la juridiction de la cour municipale d'une autre municipalité.

En vertu de l'article 7.2 de cette loi, une copie certifiée conforme de ce règlement doit être transmise au gouvernement, accompagnée d'une requête demandant son approbation ainsi que l'émission d'une proclamation décrétant sa mise en vigueur.

À sa séance du 14 février 1967, le conseil de la ville de Mascouche a adopté le règlement numéro 179 soumettant son territoire à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Terrebonne.

À sa séance du 18 janvier 1993, le conseil de la ville de Mascouche a adopté, conformément à l'article 7.1, le règlement numéro 93-808 abrogeant le règlement numéro 179 soumettant son territoire à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Terrebonne.

Une copie certifiée conforme de ce règlement portant le numéro 93-808 a été transmise au ministre de la Justice, accompagnée d'une requête demandant son approbation ainsi que l'émission d'une proclamation décrétant sa mise en vigueur.

En vertu de l'article 7.3 de cette loi, le gouvernement peut, à sa discrétion, donner son approbation au règlement et un tel règlement entre en vigueur à une date qui ne doit pas être plus rapprochée que trente jours de la publication de la proclamation du gouvernement à la *Gazette officielle du Québec*.

La cessation de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Terrebonne sur le territoire de la ville de Mascouche ne va pas à l'encontre de l'intérêt de la justice.

Il n'y a pas, à la Cour municipale de la ville de Terrebonne, de causes pendantes à l'égard du territoire de la ville de Mascouche.

Par le décret numéro 418-94 du 23 mars 1994, le gouvernement a approuvé le règlement numéro 93-808 de la ville de Mascouche abrogeant le règlement numéro 179 soumettant son territoire à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Terrebonne.

Québec, 23 mars 1994

*Le sous-procureur général
par intérim,*
MICHEL BOUCHARD

Libro 509
Folio 139

5833

Qualité de l'environnement — Loi sur la

Restauration du lieu contaminé de Ville Mercier Enquête

Avis est donné, en vertu des dispositions de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), que j'ai donné mandat au président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), situé au 625, rue Saint-Amable, Québec, de tenir une enquête et des audiences publiques sur la solution proposée par le comité d'experts, et contenue dans le document intitulé

« Un cadre conceptuel pour la restauration de la contamination au site de Mercier », et toute autre solution de décontamination portée à la connaissance de la Commission.

En conséquence, j'ai demandé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de préparer le dossier pour la consultation publique et de former une commission à cet effet.

Le mandat débutera le 25 avril 1994 et le rapport de cette démarche me sera remis au plus tard le 24 octobre 1994.

Sainte-Foy, le 5 avril 1994

*Le ministre de l'Environnement
et de la Faune,*
PIERRE PARADIS

5826

Ventes pour taxes, avis de publication

M.R.C. de D'Au-tray

Prenez avis que, conformément à l'article 1027 du Code municipal, la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes sur le territoire de la municipalité régionale de comté de D'Au-tray a été publiée au journal « L'Écho de Louiseville-Berthier » les 20 et 27 avril 1994.

Berthierville, le 15 avril 1994

Le secrétaire-trésorier,
CLAUDE JOYAL

92098

M.R.C. de La Haute-Yamaska

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, que l'avis public et la liste des immeubles à être vendus le 9 juin 1994 pour défaut de paiement de l'impôt foncier ont été publiés au journal « La Voix de l'Est », aux éditions des 16 et 18 avril 1994, conformément à l'article 1027 du Code municipal.

Granby, le 18 avril 1994

La secrétaire-trésorière,
JOHANNE GAUQUETTE

92085

M.R.C. de L'Assomption

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de L'Assomption, que l'avis et la liste des immeubles devant être vendus pour défaut de paiement de taxes ont été publiés au journal « Hebdo Rive-Nord », les 10 et 17 avril 1994, en conformité des dispositions de l'article 1027 du Code municipal.

L'Assomption, le 18 avril 1994

Le secrétaire-trésorier,
ROGER CARRIER

92133

M.R.C. de Témiscouata

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité régionale de comté, que la publication de l'avis et de la liste des immeubles à être vendus le 12 mai 1994 pour défaut de paiement de taxes a été faite au journal «Témis Nouvelles» aux éditions des 20 et 27 mars 1994, conformément à l'article 1027 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Notre-Dame-du-Lac, le 15 avril 1994

92083

Le secrétaire-trésorier,
JEAN-PIERRE LAPLANTE

M.R.C. de Vallée-de-l'Or

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, Louis Bourget, secrétaire-trésorier de la M.R.C. de Vallée-de-l'Or, que conformément à l'article 1027 du Code municipal, l'avis public et la liste des immeubles à être vendus à l'enchère publique pour défaut de paiement d'impôts fonciers ont été publiés au journal «L'Écho», aux éditions du 13 et du 20 avril 1994.

Val-d'Or, le 20 avril 1994

92131

Le directeur général et
secrétaire-trésorier,
LOUIS BOURGET

Ville de Brossard

Avis est donné, conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), que la publication de l'avis public et de la liste des immeubles à être vendus le 26 mai 1994, à 10 h 00, pour défaut de paiement de taxes, a été faite au journal «Brossard-Eclair», lors des éditions du 17 et du 24 avril 1994.

Brossard, le 25 avril 1994

92084

Le greffier,
DANIEL CARRIER, *avocat*

Ville de Chicoutimi

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la ville de Chicoutimi, que la liste des propriétés devant être vendues à l'enchère publique dans la salle du conseil, 201, rue Racine Est, Chicoutimi, le mercredi 11 mai 1994 à 10 h 00, pour taxes impayées, a été publiée au journal «Le Progrès-Dimanche», le 17 avril 1994, et au journal «Le Quotidien», les 19 et 20 avril 1994, le tout en conformité avec l'article 514 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

Toutes personnes intéressées peuvent consulter et/ou obtenir une copie de la liste des immeubles devant être vendus pour taxes en s'adressant au bureau du greffier, également situé à l'adresse susmentionnée.

Chicoutimi, le 21 avril 1994

92134

La greffière,
HÉLÈNE SAVARD, *avocate*

Ville de Westmount

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la ville de Westmount, que conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, l'avis public et la liste des immeubles devant être vendus pour défaut de paiement des taxes, le 21 juin 1994, ont été publiés à deux reprises aux journaux «The Gazette» et «Le Devoir», soit les 18 et 20 avril 1994.

Westmount, le 20 avril 1994

92132

La greffière,
MARIE-FRANCE PAQUET

Erratum**M.R.C. de Desjardins**

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, André Roy, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de Desjardins, que la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes, le jeudi 12 mai 1994, a été publiée au journal «PEUPLE TRIBUNE», les 5 et 19 mars 1994, conformément aux dispositions de l'article 1027 du Code municipal.

Lévis, le 21 mars 1994

5828

Le secrétaire-trésorier,
ANDRÉ ROY

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1500-D, boul. Charest Ouest, 1^e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

ISSN 0703-5756



Éditeur officiel
Québec

Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC